

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle	66,00 €
avec la propriété industrielle	109,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle	79,00 €
avec la propriété industrielle	130,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle	97,00 €
avec la propriété industrielle	159,00 €
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule.....	50,70 €

INSERTIONS LÉGALES

la ligne hors taxe :	
Greffe Général - Parquet Général, Associations	
(constitutions, modifications, dissolutions)	7,40 €
Gérançes libres, locations gérançes	7,90 €
Commerces (cessions, etc...).....	8,25 €
Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées, avis financiers, etc...)	8,60 €

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 1.506 du 30 janvier 2008 portant nomination et titularisation d'un Commis à la Direction des Services Fiscaux (p. 559).

Ordonnance Souveraine n° 1.510 du 1^{er} février 2008 portant nomination et titularisation d'un Receveur des Finances à la Trésorerie Générale des Finances (p. 559).

Ordonnance Souveraine n° 1.596 du 21 mars 2008 portant nomination et titularisation d'un Inspecteur-Adjoint des Permis de Conduire et de la Sécurité Routière au Service des Titres de Circulation (p. 560).

Ordonnance Souveraine n° 1.599 du 21 mars 2008 admettant un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite (p. 560).

Ordonnance Souveraine n° 1.600 du 21 mars 2008 admettant un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite et lui conférant l'honorariat (p. 561).

Ordonnance Souveraine n° 1.601 du 25 mars 2008 portant nomination du Premier Juge au Tribunal de Première Instance (p. 561).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2007-533 du 22 octobre 2007 portant nomination de deux Elèves fonctionnaires stagiaires (p. 562).

Arrêtés Ministériels n° 2008-52 à 67 du 4 février 2008 portant nomination de seize Agents de police stagiaire (p. 562 à 566).

Arrêté Ministériel n° 2008-175 du 26 mars 2008 relatif aux conditions d'aptitude physique et de santé aux fonctions d'élève lieutenant-inspecteur de police et d'élève agent de police (p. 566).

Arrêté Ministériel n° 2008-176 du 27 mars 2008 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme (p. 567).

Arrêté Ministériel n° 2008-177 du 27 mars 2008 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «SOCIÉTÉ AGRO-ALIMENTAIRE DE MONACO», en abrégé «S.A.A.M.», au capital de 182.000 € (p. 568).

Arrêté Ministériel n° 2008-178 du 27 mars 2008 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «ESPERANZA», au capital de 150.000 € (p. 569).

Arrêté Ministériel n° 2008-179 du 27 mars 2008 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «COSMETIC LABORATORIES S.A.», au capital de 651.000 € (p. 569).

Arrêté Ministériel n° 2008-180 du 27 mars 2008 approuvant la modification apportée aux statuts de l'association dénommée «Club Bouliste du Rocher» (p. 569).

Arrêté Ministériel n° 2008-181 du 27 mars 2008 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien responsable suppléant. (p. 570).

Arrêté Ministériel n° 2008-182 du 27 mars 2008 maintenant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité (p. 570).

Arrêté Ministériel n° 2008-183 du 1^{er} avril 2008 modifiant l'arrêté ministériel n° 2007-519 du 19 octobre 2007 relatif aux conditions d'attribution des logements domaniaux (p. 570).

Arrêté Ministériel n° 2008-184 du 1^{er} mars 2008 fixant le montant du quotient familial pour le bénéfice du remboursement des frais de voyage et de l'indemnité pour frais d'hébergement lors de cures thermales (p. 577).

Arrêté Ministériel n° 2008-185 du 1^{er} avril 2008 relatif aux traitements automatisés d'informations nominatives mis en œuvre par les personnes morales de droit public (p. 577).

Arrêté Ministériel n° 2008-186 du 1^{er} mars 2008 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Administrateur à la Direction du Tourisme et des Congrès (p. 581).

Arrêté Ministériel n° 2008-187 du 1^{er} mars 2008 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Garçon de bureau au Service des Travaux Publics (p. 582).

Erratum à l'arrêté ministériel n° 2008-157 du 13 mars 2008, publié au journal de Monaco du 21 mars 2008 (p. 582).

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 2008-1071 du 26 mars 2008 portant nomination d'une Comptable chargée de la location salle et spectacles dans les Services Communaux (Salle du Canton-Espace Polyvalent) (p. 583).

Arrêté Municipal n° 2008-1145 du 31 mars 2008 portant délégations de pouvoirs dans les fonctions de Maire (p. 583).

Arrêté Municipal n° 2008-1159 du 28 mars 2008 réglementant la circulation des véhicules à l'occasion de travaux d'intérêt public (p. 583).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions» et en langue anglaise «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» (p. 584).

Secrétariat Général.

Médaille du Travail - Année 2008 (p. 584).

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

Avis de recrutement n° 2008-36 d'une Femme de Service à l'Office des Emissions de Timbres-Poste (p. 584).

Avis de recrutement n° 2008-39 d'un Jardinier au Service de l'Aménagement Urbain (p. 584).

Avis de recrutement n° 2008-40 d'un(e) Infirmier(ère) au poste de secours de la plage du Larvotto (p. 585).

Avis de recrutement n° 2008-41 de deux Surveillant(e)s de baignade au poste de secours de la plage du Larvotto (p. 585).

Avis de recrutement n° 2008-42 de trois Agents d'Accueil au Service des Parkings Publics (p. 585).

Avis de recrutement n° 2008-43 d'un Commis-comptable à l'Administration des Domaines (p. 585).

Avis de recrutement n° 2008-44 d'une Hôtesse d'accueil à mi-temps à la salle de musculation du Stade Louis II (p. 585).

Avis de recrutement n° 2008-45 d'un Contrôleur au Service d'Information et de Contrôle des Circuits Financiers (p. 586).

Avis de recrutement n° 2008-46 d'une Secrétaire-Sténodactylographe à la Direction du Tourisme et des Congrès (p. 586).

Avis de recrutement d'une Secrétaire à mi-temps (après-midi) (p. 586).

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947 (p. 586).

Administration des Domaines.

Livraison d'appartements domaniaux «Résidence Athéna (Industria Minerve, partie)» et autres logements disponibles (p. 587).

Office des Emissions de Timbres-Poste.

Mise en vente d'une nouvelle valeur (p. 587).

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

Tableau de l'Ordre des Médecins au 1^{er} janvier 2008 (p. 588).

Tableau Annexe de l'Ordre des Médecins au 1^{er} janvier 2008 (p. 590).

Tableau du Collège des Chirurgiens-dentistes au 1^{er} mars 2008 (p. 591).

Liste des Chirurgiens-dentistes au 1^{er} mars 2008 (p. 591).

Tableau de l'Ordre des Pharmaciens au 1^{er} janvier 2008 (p. 592).

Liste des professions d'Auxiliaires médicaux au 1^{er} janvier 2008 (p. 594).

Erratum au Centre Hospitalier Princesse Grace. Nouveaux tarifs, publié au Journal de Monaco du 28 mars 2008 (p. 595).

MAIRIE

Appel à candidature - Mise à disposition des locaux du Restaurant Municipal de la Mairie de Monaco (p. 595).

Avis de vacance d'emploi n° 2008-028 de deux postes de Surveillant(e)s de baignade de la Plage du Larvotto à la Police Municipale (p. 595).

Avis de vacance d'emploi n° 2008-029 d'un poste de Surveillant(e)s de baignade à la Plage du Larvotto à la Police Municipale (p. 595).

INFORMATIONS (p. 596).**INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES (p. 597 à 616).****ORDONNANCES SOUVERAINES**

Ordonnance Souveraine n° 1.506 du 30 janvier 2008 portant nomination et titularisation d'un Commis à la Direction des Services Fiscaux.

**ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 12 décembre 2007 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Stéphanie ORENGO est nommée dans l'emploi de Commis à la Direction des Services Fiscaux et titularisée dans le grade correspondant.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trente janvier deux mille huit.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
R. NOVELLA.*

Ordonnance Souveraine n° 1.510 du 1^{er} février 2008 portant nomination et titularisation d'un Receveur des Finances à la Trésorerie Générale des Finances.

**ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 14 novembre 2007 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Jean-Louis CATTALANO est nommé dans l'emploi de Receveur des Finances à la Trésorerie Générale des Finances et titularisé dans le grade correspondant.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le premier février deux mille huit.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 1.596 du 21 mars 2008 portant nomination et titularisation d'un Inspecteur-Adjoint des Permis de Conduire et de la Sécurité Routière au Service des Titres de Circulation.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée;

Vu Notre ordonnance n° 108 du 25 juin 2005 portant nomination et titularisation d'un Inspecteur-Adjoint des permis de conduire au Service des Titres de Circulation;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 septembre 2007 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Patrick RINALDI, Inspecteur-Adjoint des Permis de Conduire au Service des Titres de Circulation, est

nommé en qualité d'Inspecteur-Adjoint des Permis de Conduire et de la sécurité routière au sein de ce même Service, et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 7 avril 2008.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-et-un mars deux mille huit.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 1.599 du 21 mars 2008 admettant un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 7.361 du 26 mai 1982 portant titularisation d'un Agent de police à la Direction de la Sûreté Publique;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 janvier 2008 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Marcel HUET, Agent de police à la Direction de la Sûreté Publique, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, avec effet du 4 avril 2008.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-et-un mars deux mille huit.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

*Ordonnance Souveraine n° 1.600 du 21 mars 2008
admettant un fonctionnaire à faire valoir ses droits à
la retraite et lui conférant l'honorariat.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 9.224 du 5 juillet 1988 portant nomination d'un Brigadier de police à la Direction de la Sûreté Publique;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 janvier 2008 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

M. René PIOVANO, Brigadier de police à la Direction de la Sûreté Publique, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, avec effet du 9 avril 2008.

ART. 2.

L'honorariat est conféré à M. PIOVANO.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-et-un mars deux mille huit.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

*Ordonnance Souveraine n° 1.601 du 25 mars 2008
portant nomination du Premier Juge au Tribunal de
Première Instance.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution;

Vu l'ordonnance organique du 9 mars 1918;

Vu la loi n° 783 du 15 juillet 1965 portant organisation judiciaire ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.307 du 22 mars 2002 portant nomination d'un Juge au Tribunal de Première Instance ;

Vu Notre ordonnance n° 45 du 13 mai 2005 renouvelant dans ses fonctions un Juge d'Instruction ;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Bruno NEDELEC, Juge au Tribunal de Première Instance, en charge de l'instruction, est nommé Premier Juge.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-cinq mars deux mille huit.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2007-533 du 22 octobre 2007 portant nomination de deux Elèves fonctionnaires stagiaires.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée;

Vu l'arrêté ministériel n° 2007-351 du 9 juillet 2007 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement de cinq Elèves fonctionnaires stagiaires;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 10 octobre 2007;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mlles Céline VERRANDO et Franca CORSINI sont nommées en qualité d'Elèves fonctionnaires stagiaires, à compter du 15 octobre 2007.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-deux octobre deux mille sept.

*Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.*

Arrêté Ministériel n° 2008-52 du 4 février 2008 portant nomination d'un Agent de police stagiaire.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 janvier 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Fabien ABBA est nommé Agent de police stagiaire à la Direction de la Sûreté Publique, à compter du 29 janvier 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre février deux mille huit.

*Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.*

Arrêté Ministériel n° 2008-53 du 4 février 2008 portant nomination d'un Agent de police stagiaire.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 janvier 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Ludovic ADAMS-URHAMMER est nommé Agent de police stagiaire à la Direction de la Sûreté Publique, à compter du 29 janvier 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre février deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-54 du 4 février 2008 portant nomination d'un Agent de police stagiaire.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 janvier 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Alexandre BERTHELO est nommé Agent de police stagiaire à la Direction de la Sûreté Publique, à compter du 29 janvier 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre février deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-55 du 4 février 2008 portant nomination d'un Agent de police stagiaire.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 janvier 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Jérémy BIANCHERI est nommé Agent de police stagiaire à la Direction de la Sûreté Publique, à compter du 29 janvier 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre février deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-56 du 4 février 2008 portant nomination d'un Agent de police stagiaire.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 janvier 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Pascal CHIERA est nommé Agent de police stagiaire à la Direction de la Sûreté Publique, à compter du 29 janvier 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre février deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-57 du 4 février 2008 portant nomination d'un Agent de police stagiaire.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 janvier 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Guillaume DEKEN est nommé Agent de police stagiaire à la Direction de la Sûreté Publique, à compter du 29 janvier 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre février deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-58 du 4 février 2008 portant nomination d'un Agent de police stagiaire.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 janvier 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Gérald LANTIN est nommé Agent de police stagiaire à la Direction de la Sûreté Publique, à compter du 29 janvier 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre février deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-59 du 4 février 2008 portant nomination d'un Agent de police stagiaire.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 janvier 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Jérôme MARTINEZ est nommé Agent de police stagiaire à la Direction de la Sûreté Publique, à compter du 29 janvier 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre février deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-60 du 4 février 2008 portant nomination d'un Agent de police stagiaire.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 janvier 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Alexandre METZGER est nommé Agent de police stagiaire à la Direction de la Sûreté Publique, à compter du 29 janvier 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre février deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-61 du 4 février 2008 portant nomination d'un Agent de police stagiaire.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 janvier 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Guillaume MILLOT est nommé Agent de police stagiaire à la Direction de la Sûreté Publique, à compter du 29 janvier 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre février deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-62 du 4 février 2008 portant nomination d'un Agent de police stagiaire.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 janvier 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Patrice RAIMONDO est nommé Agent de police stagiaire à la Direction de la Sûreté Publique, à compter du 29 janvier 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre février deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-63 du 4 février 2008 portant nomination d'un Agent de police stagiaire.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 janvier 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Cédric ROBLIN est nommé Agent de police stagiaire à la Direction de la Sûreté Publique, à compter du 29 janvier 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre février deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-64 du 4 février 2008 portant nomination d'un Agent de police stagiaire.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 janvier 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Nicolas SILOV est nommé Agent de police stagiaire à la Direction de la Sûreté Publique, à compter du 29 janvier 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre février deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-65 du 4 février 2008 portant nomination d'un Agent de police stagiaire.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 janvier 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mlle Marianne SOLIVERES est nommée Agent de police stagiaire à la Direction de la Sûreté Publique, à compter du 29 janvier 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre février deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-66 du 4 février 2008 portant nomination d'un Agent de police stagiaire.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 janvier 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Denis LE FORESTIER est nommé Agent de police stagiaire à la Direction de la Sûreté Publique, à compter du 29 janvier 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre février deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-67 du 4 février 2008 portant nomination d'un Agent de police stagiaire.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 janvier 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Cédric LOVISI est nommé Agent de police stagiaire à la Direction de la Sûreté Publique, à compter du 29 janvier 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre février deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-175 du 26 mars 2008 relatif aux conditions d'aptitude physique et de santé aux fonctions d'élève lieutenant-inspecteur de police et d'élève agent de police.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, notamment son article 5;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 mars 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les candidats aux concours d'élèves lieutenants-inspecteurs de police et d'élèves agents de police, doivent satisfaire aux conditions d'aptitude suivantes :

- avoir une acuité visuelle au moins égale, sans correction, à quinze dixièmes pour les deux yeux avec un minimum de sept dixièmes pour un oeil, être indemnes de tout trouble de la vision des couleurs, ainsi que de toute anomalie oculaire incompatible avec les missions opérationnelles attachées aux fonctions;

- avoir un indice de masse corporelle (défini par le rapport poids en kilogrammes / taille en mètre au carré) compris entre 18 et 28, sauf pour les sportifs de haut niveau, ainsi qu'une masse musculaire normale rapportée au poids;

- avoir les qualités auditives suivantes :

• courbe d'audiométrie ne dépassant pas le seuil d'intelligibilité de 10 db pour les fréquences de 0 à 2000 hertz, 20 db de 2 000 à 6 000 hertz et 40 db de 6000 à 8000 hertz,

• scores d'intelligibilité sans bruit de fond supérieurs à 88 % pour chaque oreille ;

• scores d'intelligibilité mesurés avec les deux oreilles voix chuchotées audibles à 6 mètres sans appareil acoustique :

- n'être atteint d'aucune affection médicale évolutive pouvant ouvrir droit à un congé de longue maladie ou de longue durée;

- n'être atteint d'aucune maladie ou séquelle de maladie cardiovasculaire, cancérologique, neurologique;

- n'être atteint d'aucune maladie ou trouble psychiatrique incompatible avec un emploi au sein de la sûreté publique;

- n'être atteint d'aucune pathologie incompatible avec les missions opérationnelles attachées aux fonctions;

- être médicalement apte à un service actif de jour comme de nuit pouvant comporter une exposition aux intempéries et une station debout prolongée.

ART. 2.

L'aptitude médicale est déterminée par une commission médicale dont la composition et les conditions de fonctionnement et de recours sont celles prévues pour le recrutement des fonctionnaires de l'Etat.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-six mars deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-176 du 27 mars 2008 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.319 du 8 avril 2002 rendant exécutoire la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme;

Vu l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, modifié;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 mars 2008 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 susvisé, l'annexe I dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-sept mars deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2008-176 DU 27 MARS 2008 MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL N° 2002-434 DU 16 JUILLET 2002 PORTANT APPLICATION DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 15.321 DU 8 AVRIL 2002 RELATIVE AUX PROCEDURES DE GEL DES FONDS AUX FINS DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME

L'annexe I dudit arrêté est modifiée comme suit :

1) La mention «Islamic Jihad Group [alias a) Jama'at al-Jihad, b) Libyan Society, c) Kazakh Jama'at, d) Jamaat Mojahedin, e) Jamiyat, f) Jamiat al-Jihad al-Islami, g) Dzhamaat Modzhakhedov, h) Islamic Jihad Group of Uzbekistan, i) al-Djihad al-Islami, j) Zamaat Modzhakhedov Tsentralnoy Asii].», sous la rubrique «Personnes morales, groupes et entités», est remplacée par la mention suivante :

«Islamic Jihad Group [alias a) Jama'at al-Jihad, b) Libyan Society, c) Kazakh Jama'at, d) Jamaat Mojahedin, e) Jamiyat, f) Jamiat al-Jihad al-Islami, g) Dzhamaat Modzhakhedov, h) Islamic Jihad Group of Uzbekistan, i) al-Djihad al-Islami, j) Zamaat Modzhakhedov Tsentralnoy Asii, k) Islamic Jihad Union].»

2) La mention «Fahd Muhammad 'Abd Al-'Aziz Al-Khashiban [alias a) Fahad H. A. Khashayban, b) Fahad H. A. al-Khashiban, c) Fahad H. A. Kheshaiban, d) Fahad H. A. Kheshayban, e) Fahad H. A. al-Khosiban, f) Fahad H. A. Khasiban, g) Fahd Muhammad 'Abd Al-'Aziz al-Khashayban, h) Fahd Muhammad'Abd al-'Aziz al-Khushayban, i) Fahad al-Khashiban, j) Fahd Khushaiban, k) Fahad Muhammad A. al-Khoshiban, l) Fahad Mohammad A. al-

Khoshiban, m) Abu Thabit, n) Shaykh Abu Thabit, o) Shaykh Thabet, p) Abu Abdur Rahman, q) Abdur Abu Rahman]. Né le 16 octobre 1966, à Aniza, Arabie saoudite. Renseignement complémentaire : impliqué dans la fourniture de fonds et d'autres formes d'aide au groupe Abu Sayyaf., sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par la mention suivante :

«Fahd Muhammad 'Abd Al-'Aziz Al-Khashiban [alias a) Fahad H. A. Khashayban, b) Fahad H. A. al-Khashiban, c) Fahad H. A. Khashayban, d) Fahad H. A. Khashayban, e) Fahad H. A. al-Khosiban, f) Fahad H. A. Khasiban, g) Fahd Muhammad 'Abd Al-'Aziz al-Khashayban, h) Fahd Muhammad'Abd al-'Aziz al-Khushayban, i) Fahad al-Khashiban, j) Fahd Khushaiban, k) Fahad Muhammad A. al-Khoshiban, l) Fahad Mohammad A. al-Khoshiban, m) Fahad Mohammad Abdulaziz Alkhoshiban, n) Abu Thabit, o) Shaykh Abu Thabit, p) Shaykh Thabet, q) Abu Abdur Rahman, r) Abdur Abu Rahman]. Né le 16 octobre 1966, à Oneiza, Arabie saoudite. Passeport no : G477835, délivré le 26 juin 2006 et arrivant à expiration le 3 mai 2011. Nationalité : saoudienne. Renseignement complémentaire : impliqué dans la fourniture de fonds et d'autres formes d'aide au groupe Abu Sayyaf.»

3) La mention «Abdul Rahim Al-Talhi [alias a) 'Abdul-Rahim Hammad al-Talhi, b) Abd'Al-Rahim Hamad al-Tahi, c) Abdurheem Hammad A Altalhi, d) Abe Al-Rahim al-Talahi, e) Abd Al-Rahim Al Tahli, f) 'Abd al-Rahim al-Talhi, g) Abdulrahim Al Tahi, h) Abdulrahim al-Talji, i) 'Abd-Al-Rahim al Talji, j) Abdul Rahim, k) Abu Al Bara'a Al Naji, l) Shuwayb Junayd]. Adresse : Buraydah, Arabie saoudite. Né le 8 décembre 1961, à Al-Taif, Arabie saoudite. Passeport no : F275043, délivré le 29 mai 2004 et arrivant à expiration le 5 avril 2009. Nationalité : saoudienne. Renseignement complémentaire : impliqué dans la fourniture de fonds, d'armes et d'autres formes d'aide au groupe Abu Sayyaf., sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par la mention suivante :

«Abdul Rahim Al-Talhi [alias a) 'Abdul-Rahim Hammad al-Talhi, b) Abd'Al-Rahim Hamad al-Tahi, c) Abdurheem Hammad A Altalhi, d) Abe Al-Rahim al-Talahi, e) Abd Al-Rahim Al Tahli, f) 'Abd al-Rahim al-Talhi, g) Abdulrahim Al Tahi, h) Abdulrahim al-Talji, i) 'Abd-Al-Rahim al Talji, j) Abdul Rahim Hammad Ahmad Al-Talhi, k) Abdul Rahim, l) Abu Al Bara'a Al Naji, m) Shuwayb Junayd]. Adresse : Buraydah, Arabie saoudite. Né le 8 décembre 1961, à Al-Shefa, Al-Taif, Arabie saoudite. Passeport no : F275043, délivré le 29 mai 2004 et arrivant à expiration le 5 avril 2009. Nationalité : saoudienne. Renseignement complémentaire : impliqué dans la fourniture de fonds, d'armes et d'autres formes d'aide au groupe Abu Sayyaf.»

4) La mention «Muhammad 'Abdallah Salih Sughayr [alias a) Muhammad'Abdallah Salih Al-Sughayir, b) Muhammad 'Abdallah Salih Al-Sughayir, c) Muhammad 'Abdallah Salih Al-Sughayer, d) Mohd Al-Saghir, e) Muhammad Al-Sugayer, f) Muhammad'Abdallah Salih Al-Sughair, g) Muhammad 'Abdallah Salih Al-Sugair, h) Muhammad'Abdallah Salih Al-Suqayr, i) Abu Bakr, j) Abu Abdullah]. Date de naissance : a) 20 août 1972, b) 10 août 1972. Lieu de naissance : Al-Karawiya, Arabie saoudite. Renseignement complémentaire : impliqué dans la fourniture de fonds, d'armes et d'autres formes d'aide au groupe Abu Sayyaf pour le compte duquel il recrute., sous la rubrique «Personnes physiques», est remplacée par la mention suivante :

«Muhammad 'Abdallah Salih Sughayr [alias a) Muhammad'Abdallah Salih Al-Sughayir, b) Muhammad'Abdallah Salih Al-Sughayir, c) Muhammad'Abdallah Salih Al-Sughayer, d) Mohd Al-Saghir, e) Muhammad Al-Sugayer, f) Muhammad 'Abdallah Salih Al-Sughair, g) Muhammad 'Abdallah Salih Al-

Sugair, h) Muhammad'Abdallah Salih Al-Suqayr, i) Mohammad Abdullah S Sughayer, j) Abu Bakr, k) Abu Abdullah]. Date de naissance : a) 20 août 1972, b) 10 août 1972. Lieu de naissance : Al-Karawiya, Oneiza, Arabie saoudite. Passeport no : E864131, délivré le 30 décembre 2001 et arrivé à expiration le 6 novembre 2006). Nationalité : saoudienne. Renseignement complémentaire : impliqué dans la fourniture de fonds, d'armes et d'autres formes d'aide au groupe Abu Sayyaf pour le compte duquel il recrute.»

Arrêté Ministériel n° 2008-177 du 27 mars 2008 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «SOCIÉTÉ AGRO-ALIMENTAIRE DE MONACO», en abrégé «S.A.A.M.», au capital de 182.000 €.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «SOCIÉTÉ AGRO-ALIMENTAIRE DE MONACO» en abrégé «S.A.A.M.» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 17 janvier 2008;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 mars 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 8 des statuts (administration de la société);

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 janvier 2008.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-sept mars deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-178 du 27 mars 2008 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «ESPERANZA», au capital de 150.000 €.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «ESPERANZA» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 21 décembre 2007;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 mars 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 5 des statuts ayant pour objet de porter le capital social de la somme de 150.000 euros à celle de 177.000 euros;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 décembre 2007.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-sept mars deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-179 du 27 mars 2008 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «COSMETIC LABORATORIES S.A.», au capital de 651.000 €.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «COSMETIC LABORATORIES S.A.» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 15 janvier 2008;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 mars 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 4 des statuts ayant pour objet de porter le capital social de la somme de 651.000 euros à celle de 976.500 euros;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 janvier 2008.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-sept mars deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-180 du 27 mars 2008 approuvant la modification apportée aux statuts de l'association dénommée «Club Bouliste du Rocher».

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 1.072 du 27 juin 1984 sur les associations;

Vu l'arrêté ministériel n° 84-582 du 25 septembre 1984 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.072 du 27 juin 1984, susvisée;

Vu l'arrêté ministériel n° 70-124 du 7 avril 1970 portant autorisation et approbation des statuts de l'association dénommée «Club Bouliste du Rocher» ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2003-247 du 3 avril 2003 approuvant les modifications apportées aux statuts de cette association;

Vu la requête présentée par l'association;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 mars 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est approuvée la modification de la dénomination de l'association dénommée «Club Bouliste du Rocher», adoptée au cours de l'assemblée générale du 19 janvier 2008 de ce groupement, qui s'intitule désormais «Club Bouliste du Rocher Denis Ravera».

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-sept mars deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-181 du 27 mars 2008 autorisant un pharmacien à exercer son art en qualité de pharmacien responsable suppléant.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie;

Vu la loi n° 1.254 du 12 juillet 2002 sur le médicament à usage humain;

Vu l'arrêté ministériel n° 2006-552 du 3 novembre 2006 autorisant la société anonyme monégasque dénommée «Laboratoire des GRANIONS» à poursuivre l'activité de son établissement pharmaceutique fabricant, exploitant;

Vu la requête formulée par M. Jean-Yves ROUBERTOU, pharmacien responsable de la société anonyme monégasque dénommée «Laboratoire des GRANIONS» ;

Vu l'avis émis par le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens;

Vu l'avis émis par le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 mars 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mlle Caroline POINTIS, Docteur en pharmacie, est autorisée à exercer son art en qualité de pharmacien responsable suppléant au sein de la Société Anonyme Monégasque dénommée «Laboratoire des GRANIONS» sise 7, rue de l'Industrie.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement le vingt-sept mars deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-182 du 27 mars 2008 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.268 du 23 mars 2004 portant nomination et titularisation d'une Secrétaire comptable au Service des Parkings Publics;

Vu l'arrêté ministériel n° 2007-490 du 4 octobre 2007 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité;

Vu la requête de Mme Anne-Laure SCHÜBLER-TERLIZZI en date du 8 février 2008;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 mars 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mme Anne-Laure SCHÜBLER-TERLIZZI, Secrétaire comptable au Service des Parkings Publics, est maintenue, sur sa demande, en position de disponibilité, jusqu'au 9 octobre 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-sept mars deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-183 du 1^{er} avril 2008 modifiant l'arrêté ministériel n° 2007-519 du 19 octobre 2007 relatif aux conditions d'attribution des logements domaniaux.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la Constitution;

Vu l'arrêté ministériel n° 2007-519 du 19 octobre 2007 relatif aux conditions d'attribution des logements domaniaux;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 mars 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'annexe à l'arrêté ministériel n° 2007-519 du 19 octobre 2007, susvisée, relatif aux conditions d'attribution des logements domaniaux est modifiée ainsi qu'il suit.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le premier avril deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

**ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2008-183 DU
1^{er} avril 2008**

**CRITERES D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS
DOMANIAUX A USAGE D'HABITATION DESTINES
AUX PERSONNES DE NATIONALITE MONEGASQUE
ET A LEURS FOYERS**

Pour chaque type de logement, correspondant au besoin normal du demandeur ou de son foyer, les attributions sont effectuées selon un ordre de priorité résultant du cumul des points obtenus en application de la grille de critères suivants :

CRITERES	NOMBRE DE POINTS
ABSENCE DE LOGEMENT A MONACO	
Couple avec enfant(s) à charge	15
Personne seule avec enfant(s) à charge	15
Couple marié âgé de plus de 60 ans	14
Couple marié âgé de moins de 60 ans	12
Couple vivant maritalement âgé de plus de 60 ans	12
Couple vivant maritalement âgé de moins de 60 ans	10
Personne seule âgée de plus de 40 ans	10
Personne seule âgée de plus de 30 ans à moins de 40 ans	8

Personne seule âgée de plus de 25 ans à moins de 30 ans, insérée dans la vie active	6
Personne seule âgée de plus de 18 ans à moins de 25 ans, insérée dans la vie active	4
Personne seule âgée de plus de 25 ans à moins de 30 ans, sans activité professionnelle établie	2
Personne seule âgée de plus de 18 ans à moins de 25 ans, sans activité professionnelle établie	0
Résiliation du bail par propriétaire	6
Congé donné volontairement par le requérant	-4
INADEQUATION DU LOGEMENT	
Couple avec enfant(s) à charge	12
Personne seule avec enfant(s) à charge	12
Couple marié âgé de plus de 60 ans	8
Couple marié âgé de moins de 60 ans	7
Couple vivant maritalement âgé de plus de 60 ans	7
Couple vivant maritalement âgé de moins de 60 ans	6
Personne seule âgée de plus de 60 ans	6
Personne seule âgée de moins de 60 ans	5
Inadéquation par rapport à la surface ou à l'équipement sanitaire	5
Restitution d'un logement domanial supérieure aux besoins du demandeur	6 points par pièce
AUTRES JUSTIFICATIONS	
Vétusté du logement	4
Vétusté des parties communes	2
Difficultés d'accessibilité (logement, quartier)	4
Nuisances permanentes avérées	3
Dépense locative (hors charges) > à 20 % des revenus du foyer	3
SITUATION FAMILIALE	
Présence permanente enfant mineur ou majeur handicapé ou naissance attendue	4 points par enfant
Présence permanente «enfant» âgé de plus de 18 ans à moins de 23 ans	2 points par «enfant»
Présence permanente du demandeur ou de personne âgée de plus de 23 ans composant le foyer	1 point par personne
Sexe différent des enfants	2
Ecart d'âge de plus de 10 ans	8

Ecart d'âge de plus de 6 ans à moins de 10 ans	6
Ecart d'âge de plus de 3 ans à moins de 6 ans	4
Ecart d'âge de moins de 3 ans	2
Droit de visite sur enfant mineur	2 points par enfant
SANTE	
Difficultés permanentes et handicapantes	6
Difficultés permanentes	3
BENEFICIAIRE D'UNE AIDE NATIONALE AU LOGEMENT	
Logé avec ANL (secteurs libre et protégé)	6
Logé avec ANL (CAR)	3
Logé avec ANL dans le secteur domanial dans un appartement correspondant à son besoin normal	-6
REVENUS	
Faibles	10
Modestes	8
Moyens	6
Confortables	4
Elevés	2
Très élevés	0
Très élevés 1	-2
Très élevés 2	-4
Très élevés 3	-6
Très élevés 4	-8
Très élevés 5	-10
Très élevés 6	-15
Absence de revenus personnels	-4
PROPRIETAIRE D'UN BIEN IMMOBILIER	
Bien immobilier en nom propre ou à travers une société, situé en Principauté de Monaco	-10
Maison individuelle ou logement en nom propre ou à travers une société, située dans un rayon de 15 km autour de la Principauté	-8

ANTERIORITE DU BESOIN	
Antériorité dans le même type de besoin (dans la limite de 5 années)	1 point par année
Antériorité dans le même type de besoin (au-delà de 5 années)	10
Demande non satisfaite depuis au moins 5 ans (sans interruption)	4
Placé sur liste d'attente (demande n'ayant pu être satisfaite lors de la dernière Commission d'Attribution)	2
DIVERS	
Refus non motivé d'une proposition de logement domanial correspondant au besoin normal	-8 points par refus

S'agissant de l'application des critères de points, les précisions suivantes sont apportées :

En liminaire, il est à noter tant en ce qui concerne le calcul de l'âge des demandeurs, de celui des enfants à charge ou en visite, de l'écart d'âge entre enfants, de l'antériorité de la demande et enfin de la pénalité de refus que celui-ci se fait au jour près et non en année civile.

Le foyer s'entend :

- d'un couple marié dont les enfants remplissent les conditions pour être considérés comme enfants à charge au sens des prestations familiales, à l'exclusion de celles ayant trait à l'absence d'activité professionnelle et à la limite d'âge.

- d'un couple vivant maritalement dès lors qu'il est justifié une adresse officielle commune. N'est pas comptabilisée dans la composition du foyer la présence de l'enfant du concubin ni le concubin de l'enfant du demandeur.

Par ailleurs, la notion de besoin normal visée au travers des différentes rubriques s'entend de la manière suivante :

COMPOSITION DU FOYER	LOGEMENT
Personne seule sans activité professionnelle établie	Studio
Personne seule	Studio ou 2 pièces
Couple marié ou vivant maritalement	2 pièces
Foyer avec 1 enfant à charge ou en activité	3 pièces
Foyer avec 2 enfants à charge ou en activité	4 pièces
Foyer avec 3 enfants à charge ou en activité et plus	5 pièces

Par dérogation à ce qui précède, les catégories suivantes peuvent mentionner expressément dans leur dossier, la volonté de disposer d'une pièce supplémentaire :

- les parents ayant au moins un enfant en visite,
- les foyers dont le besoin normal est un F2 alors que locataires d'un F5 ou F4 domanial

Ces demandes seront traitées uniquement en cas de reliquat d'appartement de trois pièces et dans l'ordre de priorité découlant du nombre de points obtenus par ces foyers.

I - ABSENCE DE LOGEMENT

Toute personne bénéficiant de ce critère ne peut se voir appliquer un autre critère relatif à l'appartement occupé à titre soit de locataire à l'étranger soit d'hébergé (ex : inadéquation, surface, vétusté...).

● *Personne seule sans activité professionnelle établie*

Est concernée toute personne poursuivant un cursus scolaire ou universitaire qui ne dispose pas d'emploi rémunéré. Il est précisé que dans ce cas, le pétitionnaire ne peut se voir attribuer qu'un logement de type studio.

● *Résiliation du bail par propriétaire*

Pour être prise en considération, un document confirmant officiellement cette situation doit être communiqué.

Cette situation est prise en compte en cas de régime d'indemnité d'occupation, ou dans un délai de 3 mois précédant et 6 mois suivant la date de la réunion de la Commission d'Attribution.

2 - INADEQUATION DU LOGEMENT

L'inadéquation d'un logement s'entend de la différence observée entre le nombre de pièces du logement occupé et le besoin normal du foyer demandeur (notion visée en liminaire). Il y a lieu de souligner que l'inadéquation n'est pas prise en compte dès lors qu'un propriétaire occupe un logement dont le nombre de pièces excède son besoin.

Il convient de préciser, également, que les personnes dont l'état de santé nécessite l'utilisation d'un appareillage spécifique (sur communication d'un certificat médical établi par un spécialiste) voient leur besoin normal satisfait par la mise à disposition d'une pièce supplémentaire. Cette disposition s'applique également aux personnes dont l'état de santé justifie la présence d'une aide à domicile jour et nuit, sur avis du centre de coordination gérontologique.

● *Inadéquation par rapport à la surface ou à l'équipement sanitaire*

Des normes concernant la surface minimale d'un logement sont établies. Elles se réfèrent aux textes en vigueur dans le pays voisin, réajustés en fonction des règles d'urbanisme et des usages en Principauté. Il est considéré une inadéquation, en termes de surface, dès lors que les minima communiqués ci-dessous ne sont pas assurés :

Logement	Superficie minimale
Studio	20 m ²
2 pièces	40 m ²
3 pièces	60 m ²
4 pièces	80 m ²
5 pièces	100 m ²

L'inadéquation en termes de surface est calculée en fonction du type d'appartement et non pas du nombre de personnes déclarées y vivre.

Il est à noter que ces situations sont prises en compte dès lors que les conditions décrites sont effectivement constatées lors de la visite effectuée par un fonctionnaire de la Direction de l'Habitat.

● *Restitution d'un logement domanial supérieur aux besoins du demandeur*

Un foyer dont la situation sociale a évolué (départ des enfants) bénéficie de points supplémentaires en cas de libération de son appartement pour intégrer un logement conforme à son besoin normal, cela afin de favoriser une meilleure gestion du parc domanial.

Il est précisé que le crédit de points porte sur le nombre de pièces rendues qui excède le besoin normal.

3- AUTRES JUSTIFICATIONS

● *Vétusté du logement*

La vétusté s'entend du défaut de remise en état du logement (conformité électrique, sanitaire...) par le propriétaire et non du défaut d'entretien normal qui incombe au locataire.

● *Vétusté des parties communes*

La vétusté s'entend du défaut de remise en état des parties communes par le propriétaire.

● *Difficultés d'accessibilité (logement, quartier)*

La situation évoquée relève de difficultés de santé qui rendent pénible voire impossible l'accès au logement et sont plus particulièrement inhérentes à l'âge du demandeur.

Il est à noter que ces trois critères sont appliqués dès lors que les conditions décrites sont effectivement constatées lors de la visite effectuée par un fonctionnaire de la Direction de l'Habitat.

Ce critère est reconnu d'une part, à toute personne (locataire ou hébergée) logée dans un appartement dépourvu d'ascenseur ou d'un quartier difficile d'accès, qui présente des difficultés de santé avérées, et systématiquement pour les personnes âgées de plus de 65 ans et celles bénéficiant du critère de points lié aux difficultés permanentes et handicapantes. Il n'est applicable qu'aux logements situés en Principauté.

● *Nuisances permanentes avérées*

Les nuisances considérées, précisément définies, sont notamment celles provenant de la situation d'un logement sur une voie de

circulation routière intense (principaux accès à la Principauté), en rez-de-chaussée...

- **Dépense locative (hors charges) supérieure à 20% des revenus du foyer**

La dépense locative concernée s'entend du seul montant du loyer (A.N.L. déduite). Les frais inhérents aux charges locatives et à la location d'un emplacement de parking ou de tout local annexe ne sont, par conséquent, pas pris en compte.

Ne bénéficient pas de ce crédit de points les personnes déclarant ne pas être intéressées par le versement de l'ANL.

4 - SITUATION FAMILIALE

- **Présence permanente du demandeur ou de personne âgée de plus de 23 ans composant le foyer**

Il est précisé que n'entrent pas dans la composition du foyer les ascendants ou alliés hébergés et les enfants en visite.

5 - SANTE

- **Difficultés permanentes et handicapantes**

Les difficultés évoquées relèvent de problèmes de santé ou d'un handicap lourd rendant particulièrement pénible, voire impossible l'accès au logement actuellement occupé.

Ce critère est pris en compte quelle que soit la qualité du demandeur (hébergé ou locataire).

- **Difficultés permanentes**

Les difficultés évoquées relèvent d'un problème de santé qui se trouverait significativement aggravé par les conditions locatives actuelles (maladie chronique).

Il convient de noter que la production d'un certificat médical attestant de l'incompatibilité entre la pathologie et les conditions de vie est sollicitée.

Seuls les documents émanant de spécialistes sont retenus pour l'application des critères de santé.

Dans le cas d'une attestation produite par un médecin généraliste, l'avis du Médecin Inspecteur de la DASS est sollicité.

6 - BENEFICIAIRE D'UNE AIDE NATIONALE AU LOGEMENT

L'ANL mensuelle mentionnée est celle que perçoit effectivement le demandeur, prêt d'installation déduit.

7 - REVENUS

Un classement est établi par tranche de revenus et par situation de famille.

Il est élaboré en se fondant sur les revenus déclarés par l'ensemble des foyers sollicitant un logement domanial. Cette grille, annexée au présent arrêté, est actualisée régulièrement.

- **Absence de revenus personnels**

Est concernée toute personne qui ne dispose pas de revenus récurrents provenant d'une activité professionnelle ou de produits financiers permettant le paiement régulier d'un loyer.

8 - PROPRIETAIRE D'UN BIEN IMMOBILIER

Ne sont pas pris en compte les biens immobiliers faisant l'objet d'une indivision, d'une succession non réglée ou d'une vente dans le cadre d'une procédure de divorce.

9 - ANTERIORITE DU BESOIN

Le renouvellement systématique de la demande de logement à l'occasion de chaque appel à candidatures précédant la mise en service d'un immeuble domanial, conditionne l'application de ce critère.

Cette antériorité n'est reconnue que dans la mesure où le requérant a déposé, sans interruption et à chaque appel à candidatures un dossier complet.

- **Antériorité dans le même type de besoin (dans la limite de 5 années)**

Dans le respect du principe précédemment décrit, un point est accordé par année de demande sans pour autant excéder cinq points.

L'antériorité est prise en compte quel que soit le secteur d'habitation du demandeur.

- **Antériorité dans le même type de besoin (au-delà de 5 années)**

Un forfait est appliqué à partir de la 6^{ème} année consécutive d'antériorité dans le même type de besoin (nombre de pièces), non cumulable avec le précédent critère.

L'antériorité est prise en compte quel que soit le secteur d'habitation du demandeur.

- **Demande non satisfaite depuis au moins 5 ans (sans interruption)**

Un crédit de points est accordé au foyer qui renouvelle systématiquement sa demande, quelle que soit l'évolution de son besoin normal (nombre de pièces).

10 - DIVERS

- **Refus non motivé d'une proposition de logement domanial correspondant au besoin normal**

Toute proposition refusée au motif notamment de la localisation fait l'objet d'une pénalité, laquelle est appliquée à toute nouvelle demande formulée dans les deux années qui suivent.

REVENUS 2008

	faibles	modestes	moyens	confortables	élevés	très élevés
Personne seule	- de 1500 €	de 1501 € à 2300 €	de 2301 € à 3100 €	de 3101 € à 3900 €	de 3901 € à 4700 €	de 4701 € à 5500 €
Personne seule + 1 actif	- de 3400 €	de 3401 € à 4200 €	de 4201 € à 5000 €	de 5001 € à 5800 €	de 5801 € à 6600 €	de 6601 € à 7400 €
Personne seule + 1 enfant à charge	- de 2600 €	de 2601 € à 3400 €	de 3401 € à 4200 €	de 4201 € à 5000 €	de 5001 € à 5800 €	de 5801 € à 6600 €
Personne seule + 2 enfants à charge	- de 3400 €	de 3401 € à 4200 €	de 4201 € à 5000 €	de 5001 € à 5800 €	de 5801 € à 6600 €	de 6601 € à 7400 €
Personne seule + 3 enfants à charge	- de 4200 €	de 4201 € à 5000 €	de 5001 € à 5800 €	de 5801 € à 6600 €	de 6601 € à 7400 €	de 7401 € à 8200 €
Couple	- de 3000 €	de 3001 € à 3800 €	de 3801 € à 4600 €	de 4601 € à 5400 €	de 5401 € à 6200 €	de 6201 € à 7000 €
Couple + 1 actif	- de 4200 €	de 4201 € à 5100 €	de 5101 € à 6000 €	de 6001 € à 6900 €	de 6901 € à 7800 €	de 7801 € à 8700 €
Couple + 1 enfant à charge	- de 3800 €	de 3801 € à 4700 €	de 4701 € à 5600 €	de 5601 € à 6500 €	de 6501 € à 7400 €	de 7401 € à 8300 €
Couple + 2 enfants à charge	- de 4200 €	de 4201 € à 5100 €	de 5101 € à 6000 €	de 6001 € à 6900 €	de 6901 € à 7800 €	de 7801 € à 8700 €
Couple + 3 enfants à charge	- de 4600 €	de 4601 € à 5500 €	de 5501 € à 6400 €	de 6401 € à 7300 €	de 7301 € à 8200 €	de 8201 € à 9100 €
Couple + 4 enfants à charge et plus	- de 5000 €	de 5001 € à 5900 €	de 5901 € à 6800 €	de 6801 € à 7700 €	de 7701 € à 8600 €	de 8601 € à 9500 €
POINTS	10	8	6	4	2	0

	très élevés 1	très élevés 2	très élevés 3	très élevés 4	très élevés 5	très élevés 6
Personne seule	de 5501 € à 8100 €	de 8101 € à 10700 €	de 10701 € à 13300 €	de 13301 € à 15900 €	de 15901 € à 18500 €	+ de 18500 €
Personne seule + 1 actif	de 7401 € à 10000 €	de 10001 € à 12600 €	de 12601 € à 15200 €	de 15201 € à 17800 €	de 17801 € à 20400 €	+ de 20400 €
Personne seule + 1 enfant à charge	de 6601 € à 9200 €	de 9201 € à 11800 €	de 11801 € à 14400 €	de 14401 € à 17000 €	de 17001 € à 19600 €	+ de 19600 €
Personne seule + 2 enfants à charge	de 7401 € à 10100 €	de 10101 € à 12800 €	de 12801 € à 15500 €	de 15501 € à 18200 €	de 18201 € à 20900 €	+ de 20900 €
Personne seule + 3 enfants à charge	de 8201 € à 11000 €	de 11001 € à 13800 €	de 13801 € à 16600 €	de 16601 € à 19400 €	de 19401 € à 22200 €	+ de 22200 €
Couple	de 7001 € à 9600 €	de 9601 € à 12200 €	de 12201 € à 14800 €	de 14801 € à 17400 €	de 17401 € à 20000 €	+ de 20000 €
Couple + 1 actif	de 8701 € à 11300 €	de 11301 € à 13900 €	de 13901 € à 16500 €	de 16501 € à 19100 €	de 19101 € à 21700 €	+ de 21700 €
Couple + 1 enfant à charge	de 8301 € à 10900 €	de 10901 € à 13500 €	de 13501 € à 16100 €	de 16101 € à 18700 €	de 18701 € à 21300 €	+ de 21300 €
Couple + 2 enfants à charge	de 8701 € à 11400 €	de 11401 € à 14100 €	de 14101 € à 16800 €	de 16801 € à 19500 €	de 19501 € à 22200 €	+ de 22200 €
Couple + 3 enfants à charge	de 9101 € à 11900 €	de 11901 € à 14700 €	de 14701 € à 17500 €	de 17501 € à 20300 €	de 20301 € à 23100 €	+ de 23100 €
Couple + 4 enfants à charge et plus	de 9501 € à 12400 €	de 12401 € à 15300 €	de 15301 € à 18200 €	de 18201 € à 21100 €	de 21101 € à 24000 €	+ de 24000 €
POINTS	-2	-4	-6	-8	-10	-15

Arrêté Ministériel n° 2008-184 du 1^{er} mars 2008 fixant le montant du quotient familial pour le bénéfice du remboursement des frais de voyage et de l'indemnité pour frais d'hébergement lors de cures thermales.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944 portant création d'une Caisse de Compensation des Services Sociaux;

Vu l'ordonnance souveraine n° 92 du 7 novembre 1949 modifiant et codifiant les ordonnances souveraines d'application de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 4.739 du 22 juin 1971 fixant le régime des prestations dues aux salariés, en vertu de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944, en cas de maladie, accident, maternité, invalidité et décès, modifiée;

Vu l'arrêté ministériel n° 73-165 du 30 mars 1973 établissant le régime des cures thermales, modifié;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 mars 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le plafond du quotient familial pour bénéficier lors de cures thermales du remboursement des frais de voyage et de l'indemnité pour frais d'hébergement est fixé à 2.271,00 € à compter de la date de publication du présent arrêté.

ART. 2.

L'arrêté ministériel n° 2007-135 du 9 mars 2007 fixant le montant du quotient familial pour le bénéfice du remboursement des frais de voyage et de l'indemnité pour frais d'hébergement lors de cures thermales est abrogé.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le premier mars deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-185 du 1^{er} avril 2008 relatif aux traitements automatisés d'informations nominatives mis en œuvre par les personnes morales de droit public.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 réglementant les traitements d'informations nominatives et notamment son article 7 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.327 du 12 février 1998 fixant les modalités d'application de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 réglementant les traitements d'informations nominatives ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2007-189 du 28 mars 2007 relatif aux traitements automatisés d'informations nominatives mis en œuvre par les personnes morales de droit public ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 mars 2008 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les traitements automatisés d'informations nominatives mis en œuvre par les personnes morales de droit public, à l'exception de ceux intéressant la sécurité publique et autorisés à ce jour sont :

I - TRAITEMENTS MIS EN ŒUVRE PAR L'ETAT

Secrétariat Général du Département de l'Intérieur

- Gestion des groupements associatifs (traitement mis en œuvre le 22/10/2002).

Direction de la Sûreté Publique

- Gestion des candidatures aux concours externes de la Sûreté Publique (traitement mis en œuvre le 19/06/2001),

- Gestion des objets trouvés (traitement mis en œuvre le 28/03/2001),

- Gestion des procès-verbaux et fourrières (traitement mis en œuvre le 04/06/2001),

- Gestion interne des personnels actifs de la Sûreté Publique (traitement mis en œuvre le 23/05/2001),

- Fichier des retraités de la Sûreté Publique (traitement mis en œuvre le 22/12/2004),

- Gestion centralisée du courrier administratif de la Direction de la Sûreté Publique (traitement mis en œuvre le 22/12/2005),

- Gestion de la délivrance des autorisations d'accès à la zone d'accès restreint (Z.A.R.) de la gare maritime lors des escales des navires de croisière (traitement mis en œuvre le 15/03/2005),

- Gestion des véhicules volés en Principauté et des véhicules monégasques volés à l'étranger (traitement mis en œuvre le 10/10/2005),

- Informatisation de la main courante avec mise en réseau (traitement mis en œuvre le 18/10/2007).

Compagnie des Sapeurs-Pompiers

- Gestion interne du service (traitement mis en œuvre le 15/02/2001).

Compagnie des Carabiniers du Prince

- Gestion du personnel (traitement mis en œuvre le 12/02/2003).

Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports

- Gestion des demandes d'allocations de cantine (traitement mis en œuvre le 12/07/2002),
- Gestion des demandes de dérogations scolaires (traitement mis en œuvre le 12/07/2002, modifié le 24/11/2004),
- Consultation en ligne par les responsables d'enfants scolarisés à Monaco d'informations relatives à la vie scolaire (traitement mis en œuvre le 22/10/2002, modifié le 24/04/2007),
- Gestion du centre de loisirs sans hébergement (traitement mis en œuvre le 03/09/2002),
- Gestion du personnel (traitement mis en œuvre le 03/09/2002),
- Gestion des demandes de bourses d'études (traitement mis en œuvre le 17/09/2002),
- Gestion des demandes de bourses de perfectionnement en langues étrangères (traitement mis en œuvre le 17/02/2003),
- Gestion des dossiers scolaires des élèves inscrits dans les établissements publics de la Principauté (traitement mis en œuvre le 17/02/2003, modifié le 20/07/2005),
- Suivi des filières d'études (traitement mis en œuvre le 21/05/2003),
- Gestion des prêts de livres et de jeux à partir d'un fichier emprunteurs (traitement mis en œuvre le 24/11/2004),
- Site Internet du Collège Charles III (traitement mis en œuvre le 20/07/2005),
- Site Internet du Lycée Albert 1er (traitement mis en œuvre le 20/07/2005),
- Site Internet du Lycée Technique et Hôtelier (traitement mis en œuvre le 20/07/2005).

Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports
- Centre d'informations

- Liste des personnes susceptibles de donner des cours particuliers (traitement mis en œuvre le 18/06/2002).

Direction des Affaires Culturelles

- Gestion d'un fichier d'adresses (traitement mis en œuvre le 15/02/2001 modifié le 05/03/2007),
- Fichier administratif (traitement mis en œuvre le 15/05/2007).

Comité Monégasque Antidopage

- Application de la politique antidopage en Principauté (traitement mis en œuvre le 26/07/2006).

Direction des Services Fiscaux

- Gestion des informations hypothécaires (traitement mis en œuvre le 01/12/2000),

- Echanges de renseignements (traitement mis en œuvre le 28/12/2000),
- Certificats de domicile (traitement mis en œuvre le 28/12/2001),
- Déclaration des résultats (traitement mis en œuvre le 02/02/2001),
- Déclaration des rémunérations (traitement mis en œuvre le 02/02/2001),
- Recouvrement des amendes pénales (traitement mis en œuvre le 02/02/2001),
- Assistance administrative (traitement mis en œuvre le 02/02/2001),
- La gestion des baux (traitement mis en œuvre le 27/04/2001),
- La déclaration d'échanges de biens (traitement mis en œuvre le 12/03/2001),
- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (traitement mis en œuvre le 12/03/2001),
- Suivi et recouvrement des créances françaises dans le cadre des conventions franco-monégasques (traitement mis en œuvre le 20/03/2003),
- Fichier relatif au droit de mutation par décès (traitement mis en œuvre le 22/12/2003),
- Gestion des réductions d'impôts (traitement mis en œuvre le 16/03/2004),
- Télépaiement en ligne permis par la dématérialisation du processus déclaratif de la TVA (traitement mis en œuvre le 27/05/2005 modifié le 06/07/2007),

- Publication foncière (traitement mis en œuvre le 01/12/2000).

Administration des Domaines

- Gestion locative (traitement mis en œuvre le 08/02/2001),
- Gestion des prêts (traitement mis en œuvre le 23/07/2001),
- Gestion du personnel d'entretien et de gardiennage des immeubles domaniaux (traitement mis en œuvre le 11/06/2001).

Direction de l'Habitat

- Fichier des allocataires de l'Aide Nationale au Logement (traitement mis en œuvre le 02/02/2004).

Direction de l'Expansion Economique

- Recensement général de la population pour l'année 2000 (traitement mis en œuvre le 26/05/2000),
- Gestion des brevets et personnes y associées (traitement mis en œuvre le 28/12/2000 modifié le 03/09/2002),
- Gestion des marques et personnes y associées (traitement mis en œuvre le 28/12/2000 modifié le 03/09/2002),
- Tenue du Répertoire du Commerce et de l'Industrie (traitement mis en œuvre le 19/02/2002 modifié le 19/08/2004),

- Monaco Shopping (traitement mis en œuvre le 06/08/2001),
- Production de listes d'adresses et de statistiques par secteur d'activité économique (traitement mis en œuvre le 28/12/2001 modifié le 22/11/2002),
- Gestion des dessins et modèles et des personnes y associées (traitement mis en œuvre le 22/10/2002),
- Guide du créateur d'entreprise (traitement mis en œuvre le 10/10/2005),
- Tenue du Registre des Professions et du Registre des Artisans (traitement mis en œuvre le 07/11/2005),
- Fichier d'identification statistique (traitement mis en œuvre le 28/06/2006),
- Fichier PIB pour la mise en œuvre d'un PIB en Principauté (traitement mis en œuvre le 28/06/2006),
- Consultation du Répertoire du Commerce et de l'industrie et délivrance d'extraits (traitement mis en œuvre le 26/07/2006).

Office des Emissions de Timbres-Poste

- Gestion de commandes de timbres (traitement mis en œuvre le 28/12/2000),
- Site institutionnel et de vente en ligne (traitement mis en œuvre le 26/10/2004).

Service du Contrôle des Jeux

- Fonctionnement et contrôle des maisons de jeux (traitement mis en œuvre le 27/11/2003).

Direction du Budget et du Trésor

- Etablir la paie des fonctionnaires et agents de l'Etat (traitement mis en œuvre le 29/02/2008).

Trésorerie Générale des Finances

- Suivi comptable caisse des dépôts et consignations (traitement mis en œuvre le 18/10/2007).

Service d'Information et de Contrôle des Circuits Financiers (SICCFIN)

- Diffusion des informations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (traitement mis en œuvre le 30/11/2007).

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale

- Suivi Médical des élèves de la Principauté (traitement mis en œuvre le 05/05/2004).

Direction du Travail

- Constitution du dossier «salarié» (traitement mis en œuvre le 27/04/2007),
- Gestion des demandeurs d'emploi (traitement mis en œuvre le 27/04/2007).

Service de l'Aménagement Urbain

- Voirie – Gestion interne du service (traitement mis en œuvre le 15/02/2001),

- Jardin/Assainissement – Gestion interne du service (traitement mis en œuvre le 15/02/2001).

Service des Parkings Publics

- Gestion de la vidéo surveillance (traitement mis en œuvre le 22/11/2001 modifié le 30/06/2004)
- Gestion interne du service (traitement mis en œuvre le 28/09/2001),
- Gestion des abonnés et clients des parkings publics (traitement mis en œuvre le 02/10/2001 modifié le 22/12/2005),
- Gestion des abonnements souscrits par les compagnies d'autobus auprès du service (traitement mis en œuvre le 30/10/2001),
- Gestion des abonnements temporaires (traitement mis en œuvre le 30/10/2001).

Service de l'Aviation Civile

- Gestion des aéronefs immatriculés à Monaco (traitement mis en œuvre le 15/02/2001 modifié le 28/03/2001),
- Gestion des licences de pilotes d'aéronefs (traitement mis en œuvre le 16/02/2001 modifié le 28/03/2001).

Direction des Affaires Maritimes

- Gestion des navires sous pavillon monégasque (traitement mis en œuvre le 07/10/2004),
- Gestion des permis bateaux (traitement mis en œuvre le 07/10/2004),
- Gestion des cartes de stationnement sur les zones portuaires (traitement mis en œuvre le 07/10/2004),
- Gestion de la facturation des navires de passage (traitement mis en œuvre le 07/10/2004).

Secrétariat Permanent de l'Accobams

- Diffusion de la connaissance de l'Accord et de ses activités (traitement mis en œuvre le 05/03/2007),
- Echange de données sur une base restreinte (traitement mis en œuvre le 05/03/2007),
- Gestion des missions du secrétariat ACCOBAMS (traitement mis en œuvre le 30/11/2007).

Secrétariat Général du Ministère d'Etat

- Création et suivi des passeports délivrés aux monégasques de 1989 à 2000 (traitement mis en œuvre le 21/02/2003),
- Création et suivi des passeports délivrés aux monégasques (traitement mis en œuvre le 27/11/2003),
- Historique des distinctions honorifiques (traitement mis en œuvre le 17/07/2003),
- Mise en œuvre d'un système de covoiturage (traitement mis en œuvre le 14/05/2007).

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines

- Immatriculation des fonctionnaires et agents relevant de la Fonction Publique et de statuts particuliers (traitement mis en œuvre le 19/08/2004),

- Gestion des dossiers des fonctionnaires et agents relevant de la Fonction Publique et de statuts particuliers (traitement mis en œuvre le 07/11/2005),

- Gestion des dossiers des retraités relevant de la Fonction Publique et de statuts particuliers (traitement mis en œuvre le 07/11/2005).

Centre d'Informations Administratives

- Gestion des attributions et composition des services administratifs, municipaux, publics et corps constitués (traitement mis en œuvre le 28/12/2000),

- Guichet unique de déclaration de changement d'adresse des personnes physiques (traitement mis en œuvre le 20/07/2005),

- Site officiel du Gouvernement monégasque – www.gouv.mc (traitement mis en œuvre le 07/11/2005).

Commission de Contrôle des Informations Nominatives

- Répertoire des déclarations de demandes d'avis (traitement mis en œuvre le 16/11/2000),

- Site Internet de la C.C.I.N (traitement mis en œuvre le 02/01/2002).

Service Informatique

- Gestion des techniques automatisées de communication (traitement mis en œuvre le 10/10/2005).

Journal de Monaco

- Gestion des abonnés (traitement mis en œuvre le 15/02/2001).

II - TRAITEMENTS MIS EN ŒUVRE PAR LA MAIRIE DE MONACO

- Académie de Musique – Fondation Prince Rainier III (traitement mis en œuvre le 19/12/2001),

- Ecole Municipale d'Arts Plastiques (traitement mis en œuvre le 19/12/2001),

- Fichier des nationaux et de leur famille (traitement mis en œuvre le 05/10/2001),

- Gestion des actes délivrés par le Service de l'Etat Civil (traitement mis en œuvre le 05/10/2001 modifié le 31/03/2004),

- Gestion des concessions au Cimetière (traitement mis en œuvre le 05/10/2001),

- Sommier de la nationalité et liste électorale (traitement mis en œuvre le 05/10/2001 modifié le 10/07/2003),

- Gestion des techniques automatisées d'informations et de communication (traitement mis en œuvre le 02/07/2002),

- Dons à des œuvres diverses (traitement mis en œuvre le 27/09/2002),

- Gestion des autorisations des commerces, occupation de la voie publique et enseignes (traitement mis en œuvre le 26/12/2002),

- Prestations fournies par la Mairie de Monaco auprès des enfants (traitement mis en œuvre le 26/12/2002),

- Services rendus aux personnes âgées (traitement mis en œuvre le 26/12/2002),

- Allocations servies aux personnes retraitées et adultes handicapés (traitement mis en œuvre le 24/01/2003),

- Autorisation d'occupation de la voie publique (traitement mis en œuvre le 26/03/2003),

- Actions d'information et de communication du Maire et du Conseil Communal (traitement mis en œuvre le 26/03/2003, modifié le 06/10/2004),

- Site Officiel de la Mairie de Monaco (traitement mis en œuvre le 26/03/2003, modifié le 10/07/2003) et le 23/12/2003,

- Gestion de la médiathèque (traitement mis en œuvre le 23/12/2003),

- Vérification des instruments de poids et mesures des marchands de comestibles revendeurs et détaillant (traitement mis en œuvre le 23/12/2003),

- Perception du droit d'introduction des viandes (traitement mis en œuvre le 23/12/2003),

- Gestion clients – adresses – réservations du Jardin Exotique (traitement mis en œuvre le 23/12/2003),

- Gestion des appels téléphoniques par autocommutateur (traitement mis en œuvre le 21/12/2003),

- Opérations électorales (traitement mis en œuvre le 23/02/2007),

- E-communication de la Commune de Monaco (traitement mis en œuvre le 24/01/2008).

III - TRAITEMENT MIS EN ŒUVRE PAR LE CENTRE HOSPITALIER PRINCESSE GRACE

- Gestion des dossiers administratifs des patients (traitement mis en œuvre le 02/03/2006).

IV - TRAITEMENTS MIS EN ŒUVRE PAR LES ETABLISSEMENTS PUBLICSFondation Prince Pierre de Monaco

- Fichier d'adresses (traitement mis en œuvre le 16/07/2007),

- Fichier des Conseils d'administration et des jurys (traitement mis en œuvre le 03/07/2007).

ART. 2.

L'arrêté ministériel n° 2007-189 du 28 mars 2007 est abrogé.

ART. 3.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le premier avril 2008.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-186 du 1^{er} mars 2008 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Administrateur à la Direction du Tourisme et des Congrès.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 mars 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue du recrutement d'un Administrateur à la Direction du Tourisme et des Congrès (catégorie A - indices majorés extrêmes 409/515).

ART. 2.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- être de nationalité monégasque;
- être titulaire d'un diplôme s'établissant au niveau du Baccalauréat + 4;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, Power Point);
- maîtriser la langue anglaise. De bonnes notions d'une seconde langue européenne sont souhaitées;
- justifier d'une expérience administrative d'une année dans le domaine de la communication.

ART. 3.

Sont également admis à concourir, conformément à l'article 7 de l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les condi-

tions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, les candidats, qui, à défaut de remplir la condition de l'alinéa 2°) de l'article précédent, justifient d'une expérience administrative d'une durée minimale de deux années.

ART. 4.

Les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines, dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur papier timbré,
- deux extraits de leur acte de naissance,
- un extrait du casier judiciaire,
- un certificat de nationalité,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

ART. 5.

Le concours aura lieu sur titres et références.

ART. 6.

Le jury de concours sera composé comme suit :

- M. Franck TASCHINI, Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines ou son représentant, Président;
- M. Richard MILANESIO, Directeur Général du Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme;
- Mme Sophie THEVENOUX, Directeur Général du Département des Finances et de l'Economie;
- M. Michel BOUQUIER, Délégué Général au Tourisme;
- Mme Marie-Pierre FASSIO, représentant les fonctionnaires auprès de la Commission Paritaire compétente.

ART. 7.

Le recrutement du candidat retenu s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée.

ART. 8.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le premier mars deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-187 du 1^{er} mars 2008 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Garçon de bureau au Service des Travaux Publics.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 mars 2008;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue du recrutement d'un Garçon de bureau au Service des Travaux Publics (catégorie C - indices majorés extrêmes 233/319).

ART. 2.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- 1°) être de nationalité monégasque;
- 2°) être apte à assurer le service du courrier;
- 3°) être apte au transport de lourdes charges;
- 4°) justifier d'un niveau d'études du premier cycle de l'enseignement du second degré;
- 5°) être titulaire du permis de conduire;
- 6°) justifier d'une expérience administrative d'au moins une année.

ART. 3.

Sont également admis à concourir, conformément à l'article 7 de l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, les candidats, qui, à défaut de remplir la condition de l'alinéa 4°) de l'article précédent, justifient d'une expérience administrative d'une durée minimale de trois années.

ART. 4.

Les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines, dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur timbre;
- deux extraits de leur acte de naissance;
- un extrait du casier judiciaire;
- un certificat de nationalité;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

ART. 5.

Le concours aura lieu sur titres et références.

ART. 6.

Le jury de concours sera composé comme suit :

- M. Franck TASCINI, Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines, ou son représentant, Président;

- M. Richard MILANESIO, Directeur Général du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme;

- Mme Sophie THEVENOUX, Directeur Général du Département des Finances et de l'Economie;

- M. Jean-Marie VERAN, Directeur des Travaux Publics;

- Mlle Lise BARELLI, représentant les fonctionnaires auprès de la Commission Paritaire compétente.

ART. 7.

Le recrutement du candidat retenu s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée.

ART. 8.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le premier mars deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Erratum à l'arrêté ministériel n° 2008-157 du 13 mars 2008, publié au journal de Monaco du 21 mars 2008.

Il fallait lire page 441 :

Arrêté Ministériel n° 2008-157 du 13 mars 2008 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «S.A.M. NEMESIS», au capital de 450.000 euros.

Au lieu de :

Arrêté Ministériel n° 2008-157 du 13 mars 2008 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «S.A.M. NEMESIS», au capital de 450.000 euros.

Le reste sans changement.

Monaco, le 4 avril 2008.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 2008-1071 du 26 mars 2008 portant nomination d'une Comptable chargée de la location salle et spectacles dans les Services Communaux (Salle du Canton-Espace Polyvalent).

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune, modifiée;

Vu l'arrêté municipal n° 2002-99 du 9 octobre 2002 portant nomination et titularisation d'une Secrétaire-comptable dans les Services Communaux (Crèche Municipale de Monte-Carlo - Service d'Actions Sociales et de Loisirs);

Vu l'arrêté municipal n° 2004-34 du 10 mai 2004 portant nomination d'une Secrétaire dans les Services Communaux (Point Petite Enfance - Service d'Actions Sociales et de Loisirs);

Vu l'arrêté municipal n° 2005-089 du 30 novembre 2005 portant nomination d'une Secrétaire-comptable dans les Services Communaux (Salle du Canton - Espace Polyvalent);

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mme Audrey SILVESTRINI, née VENTRICE, sera nommée dans l'emploi de Comptable chargée de la location salle et spectacles à la Salle du Canton-Espace Polyvalent, avec effet au 1^{er} mai 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté dont une ampliation, en date du 26 mars 2008, a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 26 mars 2008.

Le Maire,
G. MARSAN.

Arrêté Municipal n° 2008-1145 du 31 mars 2008 portant délégations de pouvoirs dans les fonctions de Maire.

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu l'article 85 de la Constitution;

Vu l'article 50 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont délégués dans les fonctions de Maire :

- Monsieur Yann MALGHERINI, Adjoint, du mercredi 16 au dimanche 27 avril 2008 inclus;

- Mme Camille SVARA, Adjoint, du lundi 28 au mercredi 30 avril 2008 inclus;

- Monsieur Henri DORIA, Premier Adjoint, du jeudi 1er au dimanche 4 mai 2008 inclus;

- Mme Camille SVARA, Adjoint, du dimanche 11 au lundi 12 mai 2008 inclus.

ART. 2.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 31 mars 2008, a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 31 mars 2008.

Le Maire,
G. MARSAN.

Arrêté Municipal n° 2008-1159 du 28 mars 2008 réglant la circulation des véhicules à l'occasion de travaux d'intérêt public.

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la Police de la Circulation Routière (Code de la route), modifiée;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La circulation des véhicules est interdite boulevard Rainier III, au droit du numéro 7, du 31 mars 2008 au 30 avril 2008.

ART. 2.

Un double sens de circulation est instauré boulevard Rainier III, dans sa partie comprise entre l'intersection avec la nouvelle voirie des délaissés SNCF et son numéro 7 ainsi qu'entre son intersection avec la rue Plati et son numéro 7.

ART. 3.

En raison de l'urgence, le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article 48 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale.

ART. 4.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ART. 5.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 28 mars 2008 a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 28 mars 2008.

*P/Le Maire,
L'Adjoint f.f.
H. DORIA.*

Arrêté affiché à la porte de la Mairie le 27 mars 2008.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions» et en langue anglaise «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions».

Le public est informé qu'une nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions» est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 28,50 euros T.T.C.

La version en langue anglaise «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» est désormais disponible au Service du Journal de Monaco au prix unitaire de 55 euros T.T.C.

Secrétariat Général.

Médaille du Travail - Année 2008

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat fait savoir que les propositions d'attribution de la médaille du travail, en faveur des personnes remplissant les conditions requises par l'ordonnance souveraine du 6 décembre 1924, doivent lui être adressées au plus tard le 20 juin 2008.

Après cette date, aucune demande ne pourra être prise en considération.

Il est par ailleurs rappelé que la médaille de 2^{ème} classe (bronze) ne peut être accordée qu'après vingt ans accomplis dans l'année en cours passées au service du même employeur public ou privé en Principauté de Monaco, après l'âge de 18 ans accomplis. La médaille de 1^{ère} classe (argent) peut être attribuée aux titulaires de la médaille de 2^{ème} classe, trois ans au moins après l'attribution de celle-ci et s'ils comptent trente années au service du même employeur privé ou public en Principauté de Monaco, après l'âge de 18 ans accomplis.

Le formulaire de demande est disponible sur le site Internet du Gouvernement Princier : www.gouv.mc (rubrique Formulaires). Ce document doit être directement retourné par messagerie électronique dûment rempli et validé par l'employeur ou le responsable du personnel. A défaut de possibilité d'accéder à Internet, des exemplaires du formulaire peuvent également être retirés au Secrétariat Général du Ministère d'Etat - Place de la Visitation - 2^{ème} étage, chaque jour entre 9 h 30/12 h 30 et 13 h 30/17 h 00, de même qu'au Centre d'Informations Administratives sis 23, avenue Prince Albert II de 9 h 00 à 17 h 00.

Le Secrétariat Général du Ministère d'Etat adressera, en retour, un accusé de réception au responsable de l'entreprise en charge du dossier confirmant la prise en compte des différentes demandes.

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

Avis de recrutement n° 2008-36 d'une Femme de Service à l'Office des Emissions de Timbres-Poste.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'une Femme de Service à l'Office des Emissions de Timbres-Poste pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 214/297.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- justifier d'une expérience professionnelle en matière d'entretien de locaux;
- être apte à déplacer des objets encombrants.

L'attention des candidates est appelée sur le fait qu'elles devront être disponibles certains week-ends.

Avis de recrutement n° 2008-39 d'un Jardinier au Service de l'Aménagement Urbain.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Jardinier au Service de l'Aménagement Urbain pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés

rés extrêmes 233/319.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un diplôme du niveau du Brevet Professionnel Agricole, ou justifier d'une expérience professionnelle de 5 années en matière d'espaces verts;
- avoir une bonne connaissance générale des travaux d'entretien : taille, traitement phytosanitaire, fertilisation;
- posséder une bonne connaissance des végétaux méditerranéens;
- les détentions des certificats d'aptitude à la conduite en sécurité de plate-forme élévatrice mobile de personnes et de petits engins de chantier ainsi que du permis catégorie «C» (PL) seraient souhaitées.

Avis de recrutement n° 2008-40 d'un(e) Infirmier(ère) au poste de secours de la plage du Larvotto.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un(e) Infirmier(ère) au poste de secours de la plage du Larvotto, du 17 mai au 30 septembre 2008 inclus.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 303/473.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier(ère);
- assurer un service notamment les samedis, dimanches et jours fériés.

Avis de recrutement n° 2008-41 de deux Surveillant(e)s de baignade au poste de secours de la plage du Larvotto.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement de deux Surveillant(e)s de baignade au poste de secours de la plage du Larvotto, du 17 mai au 30 septembre 2008 inclus.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 214/297.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.)
- ou
- être titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de Natation (B.E.E.S.A.N);
- être apte à assurer un service notamment les samedis, dimanches et jours fériés.

Avis de recrutement n° 2008-42 de trois Agents d'Accueil au Service des Parkings Publics.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement de trois Agents d'accueil au Service des Parkings Publics pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 233/319.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du permis de conduire de la catégorie " B " (véhicules de tourisme);
- justifier des rudiments d'une langue étrangère (anglais, allemand, italien);
- justifier d'une expérience en matière de gardiennage.

Avis de recrutement n° 2008-43 d'un Commis-comptable à l'Administration des Domaines.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Commis-comptable à l'Administration des Domaines pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 286/376.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un Baccalauréat dans le domaine de la comptabilité;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel etc.).

Avis de recrutement n° 2008-44 d'une Hôtesse d'accueil à mi-temps à la salle de musculation du Stade Louis II.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'une Hôtesse d'accueil à mi-temps à la salle de musculation du Stade Louis II pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 241/335.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder une formation s'établissant au niveau du B.E.P.;
- posséder des notions d'informatique et de tenue de caisse;
- être apte à s'exprimer en deux langues étrangères (anglais, italien, allemand ou espagnol);
- justifier d'une formation en matière de prévention incendie et/ou de secourisme;
- avoir une bonne présentation, s'exprimer correctement et avoir le sens des relations avec le public;

- être apte à assurer un service de jour, week-ends et jours fériés compris.

L'attention des candidates est appelée sur le fait qu'elles seront amenées à accepter les contraintes horaires liées à l'emploi.

Avis de recrutement n° 2008-45 d'un Contrôleur au Service d'Information et de Contrôle des Circuits Financiers.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Contrôleur au Service d'Information et de Contrôle des Circuits Financiers, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 359/479.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un diplôme du Baccalauréat et trois années d'expérience professionnelle dans le domaine bancaire;
- ou, à défaut, justifier de six années d'expérience professionnelle dans le domaine bancaire.

Avis de recrutement n° 2008-46 d'une Secrétaire-Sténodactylographe à la Direction du Tourisme et des Congrès.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'une Secrétaire-Sténodactylographe à la Direction du Tourisme et des Congrès pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 246/349.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un B.E.P. de secrétariat;
- ou, à défaut, posséder un niveau d'études équivalent au niveau B.E.P. ainsi qu'une expérience d'au moins trois années en qualité de secrétaire;
- maîtriser l'outil informatique;
- maîtriser la langue anglaise; de bonnes notions d'une seconde langue européenne sont également souhaitées.

Avis de recrutement d'une Secrétaire à mi-temps (après-midi).

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'une Secrétaire à mi-temps (après-midi), pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes : 246/349.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme s'établissant au niveau du Baccalauréat + 2 ;
- disposer d'une expérience professionnelle d'au moins cinq années dans le domaine du secrétariat (traitement du courrier, rédaction de lettres, classement, mise en page de documents) ;
- maîtriser l'utilisation des outils informatiques (Word, Excel, Lotus Notes) ;
- parfaite maîtrise de la langue anglaise (à l'oral comme à l'écrit).

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront faire parvenir à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines – Stade Louis II – Entrée H – 1, avenue des Castelans – BP 672 – MC 98014 Monaco Cédex dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité;
- une copie des titres et références;
- un curriculum-vitae;
- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour pour les résidents en Principauté.

Les personnes ayant déjà fait acte de candidature au cours des six mois précédents n'ont pas l'obligation de fournir les documents susvisés, hormis la demande sur papier libre.

Les candidats devront également faire parvenir, à la même adresse et dans un bref délai, un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

**DEPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ECONOMIE**

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947.

OFFRE DE LOCATION

D'un appartement sis au 4, rue des Roses, de deux pièces cuisine américaine équipée, salle de bains, w.c., le tout semi équipé, d'une surface d'environ 45 m².

Loyer mensuel : 1.300 euros

Charges mensuelles en sus.

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au propriétaire du propriétaire : Agence Le Zodiaque, «le Continental» place des Moulins à Monaco, tel. 93.50.53.02;

- à la direction de l'Habitat, 10 bis quai Antoine 1^{er},

au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 4 avril 2008.

OFFRE DE LOCATION

d'un appartement situé au 6, impasse des Carrières, 2^{ème} étage, composé de trois pièces, entièrement rénové, d'une superficie de 54 m².

Loyer : 1.500 euros

Charges mensuelles : 40 euros

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au propriétaire : Mme Vallauri. tél : 93.50.76.36.;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er},

au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 4 avril 2008.

OFFRE DE LOCATION

d'un appartement situé au 3, rue Saige, 3^{ème} étage, composé de deux pièces, cuisine, salon, chambre, salle de douche, d'une superficie de 39 m².

Loyer : 650 euros

Charges mensuelles : 50 euros

Visites : 9 avril 2008 de 14h30 à 15h30

15 avril 2008 de 11h30 à 12h30.

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : Agence Marchetti, 20, rue Princesse Caroline, tél : 93.30.24.78.;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er},

au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 4 avril 2008.

OFFRE DE LOCATION

d'un appartement situé au 7, boulevard Rainier III «Villa des Platanés», 3^{ème} étage, composé de trois pièces, d'une superficie de 68 m².

Loyer : 1.450 euros

Charges mensuelles : 80 euros

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : Agence Dotta, 5 bis, avenue Princesse Alice, tél : 97.98.20.01.;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er},

au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 4 avril 2008.

Administration des Domaines.

Livraison d'appartements domaniaux «Résidence Athéna (Industria Minerve, partie)» et autres logements disponibles.

La Direction de l'Habitat fait connaître aux personnes de nationalité monégasque intéressées par la location d'appartements domaniaux (opération visée ci-dessus) qu'elles peuvent, à compter du lundi 31 mars 2008, poser leur candidature au moyen d'un formulaire à retirer aux guichets de ladite Direction, 10 bis, Quai Antoine 1^{er} à Monaco, lesquels sont ouverts de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h du lundi au vendredi.

Les inscriptions seront impérativement closes le vendredi 25 avril 2008 au soir et les candidatures reçues après cette date ne seront pas validées.

Par ailleurs, seuls les dossiers «complets» seront réceptionnés et instruits.

Office des Emissions de Timbres-Poste.

Mise en vente d'une nouvelle valeur.

L'Office des Emissions de Timbres-Poste procédera le 2 mai 2008 à la mise en vente du timbre commémoratif ci-après désigné :

• 0.50 € - 75^e ANNIVERSAIRE DE LA CREATION DU JARDIN EXOTIQUE

Ce timbre sera en vente au Musée des Timbres & des Monnaies, dans les bureaux de poste et les guichets philatéliques de la Principauté, auprès des négociants monégasques en philatélie ainsi que dans certains bureaux philatéliques français. Il sera proposé à nos abonnés et clients, conjointement aux autres valeurs du programme philatélique de la deuxième partie 2008.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale

Tableau de l'Ordre des Médecins

(au 1^{er} janvier 2008)

52. - MOUROU Michel-Yves	Radiodiagnostic et imagerie médicale	Centre d'Imagerie Médicale de Monaco, rue du Gabian C.H.P.G., Service d'imagerie médicale à rayons X	libérale libérale/publique
53. - IMPERTI Patrice	Médecine générale	45, rue Grimaldi	libérale
59. - RIT Jacques	Chirurgie orthopédique	C.H.P.G., Service de chirurgie orthopédique	libérale/publique
60. - FABRE-BULARD Michelle	Médecine générale	C.H.P.G., Service de médecine polyvalente	libérale/publique
61. - GASTAUD Alain	Cardiologie et médecine des affections vasculaires	2, bd du Jardin Exotique	libérale
63. - PEROTTI Michel	Médecine générale	1, ave St. Laurent	libérale
65. - ROUGE Jacqueline	Médecine générale	38, bd des Moulins	libérale
66. - MARQUET Roland	Médecine générale	20, bd des Moulins	libérale
67. - NOTARI-ZEMORI Marie-Gabrielle	Pédiatrie	10, bd d'Italie	libérale
68. - VERMEULEN Laurie	Hépatogastro-entérologie	C.H.P.G., Département de médecine interne	libérale/publique
69. - PASQUIER Philippe	Hépatogastro-entérologie	C.H.P.G., Département de médecine interne	libérale/publique
70. - SIONAC Michel	Pneumologie	14, bd des Moulins	libérale
		C.H.P.G., Service de pneumologie	libérale/publique
76. - BALLERIO Philippe	Chirurgie orthopédique	I.M. 2S., 11, ave d'Ostende	libérale
77. - TRIFILIO Guy	Médecine générale	19, ave des Castelans	libérale
79. - CHOQUENET Christian	Chirurgie urologique	C.H.P.G., Service de chirurgie urologique	libérale/publique
81. - DOR Vincent	Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	Centre cardio-thoracique 11 bis, ave d'Ostende	libérale
82. - MONTIGLIO Françoise	Anesthésie réanimation	Centre cardio-thoracique 11 bis, ave d'Ostende	libérale
83. - DE SIGALDI Ralph	Médecine générale	57, rue Grimaldi	libérale
84. - FITTE Henri	Néphrologie	Centre d'hémodialyse privé de Monaco	libérale
85. - LEANDRI Stéphane	Médecine générale	17, bd Albert 1er	libérale
86. - COSTE Philippe		Centre cardio-thoracique 11 bis, ave d'Ostende	libérale
87. - BOURLON François	Cardiologie et médecine des affections vasculaires	Centre cardio-thoracique 11 bis, ave d'Ostende	libérale
88. - BARRAL Philippe	Neurologie	C.H.P.G., Département de médecine interne	libérale/publique
89. - GENIN Nathalia	Gynécologie médicale	40, quai Jean Charles Rey	libérale
91. - LAVAGNA Pierre	Oto-rhino-laryngologie	2, rue de la Lùjèrneta	libérale
		C.H.P.G., Service de chirurgie O.R.L.	libérale/publique
94. - HERY Michel	Radiothérapie	C.H.P.G., Service de radiothérapie	libérale/publique
95. - DE MILLO-TERRAZZANI Danièle	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	libérale/publique
96. - COMMARE Didier	Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	7, ave Princesse Grace	libérale
97. - FOURQUET Dominique	Anesthésie réanimation	Centre cardio-thoracique 11 bis, ave d'Ostende	libérale
98. - CELLARIO Michel-Ange	Pneumologie	2, ave des Papalins	libérale
99. - ROBILLO Jean-François	Cardiologie et médecine des affections vasculaires	15, bd du Jardin Exotique	libérale
100. - ZEMORI Armand	Psychiatrie	4, bd des Moulins	libérale
101. - SEGOND Enrica	Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	6, rue de la Colle	libérale
103. - JOBARD Jacques	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	libérale/publique
104. - RISS Jean-Marc	Ophthalmologie	2, rue de la Lùjèrneta	libérale
		C.H.P.G., Service d'ophtalmologie	libérale/publique
105. - CUCCHI Jean-Michel	Radiodiagnostic et imagerie médicale	Centre d'Imagerie Médicale de Monaco, rue du Gabian	libérale
		C.H.P.G., Service d'imagerie médicale	publique
106. - BORGIA Gérard	Rhumatologie	25, bd de Belgique	libérale
107. - DUJARDIN Pierre	Médecine interne	C.H.P.G., Service de médecine interne-oncologie	libérale/publique
108. - FRANCONERI Philippe	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	libérale/publique
109. - MAC NAMARA Mickaël	Radiodiagnostic et imagerie médicale	Monaco Life Check Center 27, Av Princesse Grace	libérale
110. - TERNO Olivier	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	libérale/publique
111. - LANTERI-MINET Jacques	Médecine générale	30, bd Princesse Charlotte	libérale
113. - BRUNNER Philippe	Radiodiagnostic et imagerie médicale	C.H.P.G., Service d'imagerie médicale	libérale/publique
114. - AUFEUVRE Jean-Pierre		C.H.P.G., Centre de transfusion sanguine	publique
115. - MAINGUENE Claire	Anatomo-pathologie	C.H.P.G., Service d'anatomo-pathologie	publique
116. - BERNARD Valérie	Réadaptation et rééducation fonctionnelle	C.H.P.G., Service de médecine physique et de réadaptation fonctionnelle	libérale/publique publique
		C.H.P.G., Centre de transfusion sanguine	publique
118. - MICHALET-BOURRIER Martine		C.H.P.G., Service de psychiatrie	libérale/publique
119. - AUBIN Valérie	Psychiatrie	C.H.P.G., Service des urgences	publique
120. - MELANDRI Philippe	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service de médecine interne-oncologie	publique
121. - TAILLANT Bruno	Médecine interne	C.H.P.G., Service de médecine interne-oncologie	libérale/publique
122. - GARNIER Georges	Médecine interne	C.H.P.G., Service de médecine interne-oncologie	libérale/publique
124. - COSTA-GRECO Alina	Radiodiagnostic et imagerie médicale	C.H.P.G., Service d'imagerie par résonance magnétique nucléaire	publique
125. - DUPRE Florence	Anatomo-pathologie	C.H.P.G., Service d'anatomo-pathologie	publique
127. - FUERXER-LORENZO Françoise	Radiodiagnostic et imagerie médicale	C.H.P.G., Service d'imagerie médicale	publique
129. - GHIGLIONE Bernard	Médecine générale	C.H.P.G., Département de médecine interne	publique
131. - KEITA-PERSE Olivia	Santé publique	C.H.P.G., Service d'épidémiologie et d'hygiène hospitalière	publique
132. - LASCAR Tristan	Chirurgie orthopédique	C.H.P.G., Service de chirurgie orthopédique	libérale/publique
133. - LOFTUS Joséphine	Psychiatrie	C.H.P.G., Service de psychiatrie	libérale/publique
134. - MEUNIER Françoise	Dermatologie	57, rue Grimaldi	libérale
135. - ORTEGA Jean-Claude	Chirurgie urologique	C.H.P.G., Service de chirurgie urologique	libérale/publique
136. - RAGAZZONI Françoise	Gynécologie médicale	5, rue Princesse Antoinette	libérale

137. - LATERRERE Jean-Philippe	Médecine générale	C.H.P.G., Service des urgences	publique
138. - RIGO Pierre	Radiodiagnostic et imagerie médicale	C.H.P.G., Service de médecine nucléaire	libérale/publique
139. - BROD Frédéric	Médecine générale	C.H.P.G., Service des urgences	publique
140. - GAVELLI Adolfo	Chirurgie générale	C.H.P.G., Service de chirurgie générale et digestive	publique
141. - RISS Isabelle	Biologie médicale	C.H.P.G., Laboratoire d'analyses médicales	publique
142. - RIBEYRE Jean-Marie	Psychiatrie	C.H.P.G., Service de psychiatrie	libérale/publique
143. - TREISSER Alain	Gynécologie-obstétrique	C.H.P.G., Service de gynécologie-obstétrique	libérale/publique
144. - CASTANET Jérôme	Dermatologie	C.H.P.G., Service de médecine polyvalente	libérale/publique
145. - RINALDI Jean-Paul	Cardiologie et médecine des affections vasculaires	C.H.P.G., Service de cardiologie	libérale/publique
146. - SAOUDI Nadir	Cardiologie et médecine des affections vasculaires	C.H.P.G., Service de cardiologie	libérale/publique
147. - RICARD Philippe	Cardiologie et médecine des affections vasculaires	C.H.P.G., Service de cardiologie	libérale/publique
148. - PICAUD Jean-Claude	Pédiatrie	C.H.P.G., Service de pédiatrie	libérale/publique
149. - MASSOBRIO-MACCHI Danièle	Gynécologie médicale	C.H.P.G., Service de pédiatrie	libérale
151. - LUCAS-CHAVE Sophie	Anesthésie réanimation	8, rue Honoré Labande	publique
152. - KAMEL Patrick	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	publique
153. - SULTAN Wajdi	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	publique
154. - CLEMENT Nathalie	Anatomo-pathologie	C.H.P.G., Service d'anatomo-pathologie	publique
156. - MONTICELLI Isabelle	Anatomo-pathologie	C.H.P.G., Service d'anatomo-pathologie	publique
157. - NARDI Fabio	Chirurgie générale	C.H.P.G., Service de chirurgie générale et digestive	publique
159. - RAIGA Jacques	Gynécologie-obstétrique	C.H.P.G., Service de gynécologie-obstétrique	libérale/publique
160. - BENOIT Bernard	Echographie	C.H.P.G., Service de gynécologie-obstétrique	libérale/publique
161. - ROBINO Christophe	Néphrologie	C.H.P.G., Service de néphrologie-hémodialyse	publique
162. - STEFANELLI Gilles	Médecine générale	C.H.P.G., Département de médecine interne	publique
163. - MOUHSSINE Mohamed	Pneumologie	C.H.P.G., Service de pneumologie	publique
166. - GUIOCHET Nicole	Radiothérapie	C.H.P.G., Service de radiothérapie	publique
167. - BOULAY Fabrice		C.H.P.G., Département d'information médicale	publique
170. - PASQUIER Brigitte	Médecin conseil	C.S.M., rue Louis Notari	
171. - TONELLI-D'ANDRIMONT Muriel	Médecin du travail	O.M.T., 24, ave de Fontvieille	
172. - SIONIAC Christiane	Médecin scolaire	Inspection médicale des scolaires, 57, rue Grimaldi	
173. - SAINTE-MARIE Frédérique	Médecin du travail	O.M.T., 24, ave de Fontvieille	
174. - COCARD Alain	Médecin du travail	O.M.T., 24, ave de Fontvieille	
177. - MOSTACCI Isabelle	Médecin du travail	O.M.T., 24, ave de Fontvieille	
178. - THEYS Christian	Médecin du travail	O.M.T., 24, ave de Fontvieille	
179. - MICHEL Jack	Médecin du sport	Centre médico-sportif, Stade Louis II	
180. - CLERGET Didier	Médecin du travail	O.M.T., 24, ave de Fontvieille	
182. - VACCAREZZA Françoise	Médecin conseil	C.S.M., rue Louis Notari	
183. - COPELOVICI Elisabeth	Médecin conseil	C.S.M., rue Louis Notari	
184. - DUHEM Christophe	Médecine générale	Thermes marins de Monte-Carlo, avenue d'Ostende	
186. - FAUDEUX-BRENKY Dominique	Médecin du travail	O.M.T., 24, ave de Fontvieille	
189. - VAN DEN BROUCKE Xavier	Médecine générale	O.M.T., 24, ave de Fontvieille	
190. - RICHAUD Marylène	Médecin du travail	O.M.T., 24, ave de Fontvieille	
191. - ADLERFLIGEL Frédéric	Neurologie	O.M.T., 24, ave de Fontvieille	
192. - SOLAMITO Jean-Louis		23, bd des Moulins	libérale
193. - MAGRI Gérard	Cardiologie et médecine des affections vasculaires	15, bd du Jardin Exotique	libérale
196. - PERRIN Hubert	Chirurgie générale et digestive	C.H.P.G., Service de chirurgie générale et digestive	libérale/publique
197. - GOUVERNEUR-VALLA Anne		C.H.P.G., Centre de transfusion sanguine	publique
198. - CIVAIA Filippo	Cardiologie et médecine des affections vasculaires	Centre cardio-thoracique 11 bis, ave d'Ostende	libérale
199. - HASTIER Patrick	Hépatogastro-entérologie	C.H.P.G., Département de médecine interne	publique
200. - RAMPAL Patrick	Hépatogastro-entérologie	C.H.P.G., Département de médecine interne	libérale/publique
201. - DUMAS Rémy	Hépatogastro-entérologie	C.H.P.G., Département de médecine interne	publique
202. - SAAB Mohamed	Chirurgie thoracique et cardiovasculaire	Centre cardio-thoracique 11 bis, ave d'Ostende	libérale
203. - PESCE Alain	Médecine interne - Gériatrie	C.H.P.G., Service de gériatrie - moyen et long séjour	publique
204. - VASSAULT Jean-Michel	Radiodiagnostic et imagerie médicale	Centre d'imagerie médicale de Monaco, rue du Gabian	libérale
205. - BINET Annie	Radiodiagnostic et imagerie médicale	Centre d'imagerie médicale de Monaco, rue du Gabian	libérale
206. - PIETRI François	Médecine générale	5, ave Princesse Alice	libérale
207. - NICCOLAI Patrick	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	libérale/publique
209. - VERGE Mylène	Radiodiagnostic et imagerie médicale	C.H.P.G., Service de médecine nucléaire	libérale/publique
210. - JOLY Didier	Gynécologie-Obstétrique	C.H.P.G., Service de gynécologie-obstétrique	publique
211. - JAUFFRET Marie-Hélène	Médecin Conseil	C.S.M., rue Louis Notari	
212. - ALVADO Alain	Réadaptation et rééducation fonctionnelle	C.H.P.G., Service de médecine physique et de réadaptation fonctionnelle	publique
213. - MIKAIL Elias	Chirurgie orthopédique	C.H.P.G., Service de chirurgie orthopédique	publique
214. - JIMENEZ Claudine	Médecin du travail	O.M.T., 24, ave de Fontvieille	
216. - LAURENT Jocelyne	Pédiatrie	C.H.P.G., Service de pédiatrie	publique
218. - BENMERABET-PIZZIO Sophie	Endocrinologie	15, bd du Jardin Exotique	libérale
219. - OULD-AOUDIA Thierry	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	libérale/publique
221. - CHATOT Philippe	Médecin du travail	O.M.T., 24, ave de Fontvieille	
222. - VAN HOVE Albert	Stomatologie	C.H.P.G., Service d'Oto-rhino-laryngologie	libérale/publique
223. - BERMON Stéphane	Médecin du sport	I.M. 2S., 11, ave d'Ostende	libérale
224. - GHREA Matthieu	Chirurgie orthopédique	C.H.P.G., Service de chirurgie orthopédique	libérale/publique
225. - GAUTHIER Pascal	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	publique
226. - RENUCCI Patrick	Médecine générale	C.H.P.G., Service d'imagerie médicale	publique
227. - CANIVET Sandrine	Oto-rhino-laryngologie	2, rue de la Lùjernetà	libérale
228. - AFRIAT Philippe	Médecin du sport	A.S.M. Football professionnel, ave des Castelans	
229. - EKER Armand	Chirurgie thoracique	2, rue de la Lùjernetà	libérale
230. - IACUZIO-CIVAIA Laura	Echographie thoracique	Centre cardio-thoracique, 11 bis, ave d'Ostende	libérale
		Centre cardio-thoracique, 11 bis, ave d'Ostende	libérale

231. - LAZREG Mokhtar	Chirurgie thoracique et cardiaque	Centre cardio-thoracique , 11 bis, ave d'Ostende	libérale
232. - CHAILLOU-OPTIZ Sylvie	Médecine interne	C.H.P.G., Cap Fleuri	publique
234. - BOUREGBA Mohammed	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	libérale/publique
235. - CARUBA Sandrine	Médecine générale	C.H.P.G., Service des urgences	publique
236. - FERRARI Charles	Chirurgie générale et digestive	C.H.P.G., Service de chirurgie générale et digestive	publique
237. - BERTRAND Sandra	Radiodiagnostic et imagerie médicale	C.H.P.G., Service d'imagerie médicale	publique
238. - THEISSEN Marc-Alexandre	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	publique
239. - ROUSSET Olivier	Médecine générale	20, bd des moulins	libérale
240. - MINETTI Audrey	Gynécologie-obstétrique	C.H.P.G., Service de gynécologie-obstétrique	publique
241. - GIORDANA Dominique	Médecine générale	Inspection Médicale des scolaires, 57, rue Grimaldi	
242. - ROUSSEL Jean-François	Anatomo-pathologie	C.H.P.G., Service d'anatomo-pathologie	publique
243. - MAESTRO Michel	Chirurgie orthopédique	I.M. 2S., 11, ave d'Ostende	libérale
245. - MASCHINO Xavier	Anesthésie réanimation	I.M. 2S., 11, ave d'Ostende	libérale
246. - PARISSAUX Jean-Marc	Réadaptation et rééducation fonctionnelle	I.M. 2S., 11, ave d'Ostende	libérale
247. - RAFFERMI Giancarlo	Médecine générale	I.M. 2S., 11, ave d'Ostende	libérale
248. - CAMPI Jean-Jacques	Médecine générale	I.M. 2S., 11, ave d'Ostende	libérale
249. - KUENTZ Philippe	Médecine du sport	A.S.M. Football professionnel, avenue des Castelans	
250. - YVER Matthieu	Anatomo-pathologie	C.H.P.G., Service d'anatomo-pathologie	publique
252. - PUTETTO-BARBARO Marie-Pierre	Gériatrie	C.H.P.G., Service de gériatrie – moyen et long séjour	publique
253. - DI PIETRO Guy	Endocrinologie	C.H.P.G., Service de médecine polyvalente-endocrinologie	publique
254. - PORASSO Pascale	Gériatrie	C.H.P.G., Service de gériatrie	publique
255. - FISSORE MAGDELEIN Christelle	Biologie médicale	C.H.P.G., Laboratoire d'analyses médicales	publique
256. - JACQUOT Nicolas	Chirurgie orthopédique	I.M. 2S., 11, ave d'Ostende	libérale
257. - ROCETTA Thierry	Médecine générale	C.H.P.G., Service des urgences	publique
258. - BAUDIN Catherine	Médecine générale	C.H.P.G., Service des urgences	publique
259. - RUISSON Daniel	Hépto-gastro-entérologie	C.H.P.G., Centre de dépistage anonyme et gratuit	
260. - YAÏCI Khelil	Cardiologie et médecine des affections vasculaires	C.H.P.G., Centre de dépistage du cancer colo-rectale	publique
261. - MARCO Jean	Cardiologie et médecine des affections vasculaires	C.H.P.G., Service de cardiologie	publique
262. - MICHELOZZI Giuliano	Radiodiagnostic et imagerie médicale	Centre cardio-thoracique , 11 bis, ave d'Ostende	libérale
263. - SAUSER Gaël	Médecine générale	Centre d'imagerie médicale de Monaco, rue du Gabian	libérale
264. - AMBROSIANI Nicoletta	Chirurgie générale et digestive	C.H.P.G., Service d'imagerie médicale	libérale/publique
265. - JIRABE Marc Soubhi	Pédiatrie	1, ave St. Laurent	libérale
266. - MAGDELEIN Xavier	Médecine générale	C.H.P.G., Service de chirurgie générale et digestive	publique
267. - MARMORALE Anna	Chirurgie générale et digestive	C.H.P.G., Service de pédiatrie	publique
268. - ZAHY Basma	Pédiatrie	C.H.P.G., Service des urgences	publique
269. - GOSTOLI Bruno	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service de chirurgie générale et digestive	publique
270. - LOUCHART Sandrine	Psychiatrie	C.H.P.G., Service de pédiatrie	publique
271. - VITTE Cristofer	Médecin conseil	Centre cardio-thoracique, 11 bis, ave d'Ostende	libérale
272. - HEBEL Kamila	Radiodiagnostic et imagerie médicale	C.H.P.G., Service de psychiatrie	publique
273. - ARMANDO Guy	Anesthésie réanimation	P.M.E., 19, ave des Castelans	
274. - MENADE Ruyade	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'imagerie médicale	publique
275. - MALVAL Roma	Médecine interne	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	publique
276. - MISSANA Marie-Christine	Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	publique
277. - BETIS Frédéric	Ophthalmologie	C.H.P.G., Service de médecine Interne	
278. - ORBAN-MINICONI Zuzana	Gérontologie	Hématologie-Oncologie	publique
280. - SCHLATTERER Bernard	Chirurgie orthopédique	C.H.P.G., Service de chirurgie générale et digestive	libérale/publique
281. - REPIQUET Philippe	Médecine générale	C.H.P.G., Service d'ophtalmologie	libérale/publique
282. - DEMARQUAY Jean-François	Hépto-Gastro-entérologie	C.H.P.G., Service de gériatrie – moyen et long séjour	publique
283. - GARCIA Pierre	Anesthésie réanimation	I.M. 2S., 11, ave d'Ostende	libérale
284. - PANEK Beate	Médecine générale	I.M. 2S., 11, ave d'Ostende	libérale
285. - LETEIF Marc	Néphrologie	C.H.P.G., Service d'hépto-gastro entérologie	publique
286. - ROTH Stéphanie	Médecine interne	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	publique
287. - BERBERIAN Anthony	Biologie médicale	C.H.P.G., Service des urgences	publique
289. - BEAUGRAND VAN KLAVEREN Dominique	Gynécologie médicale	C.H.P.G., Service de néphrologie-hémodialyse	publique
		C.H.P.G., Service de gériatrie – moyen et long séjour	publique
		Laboratoire d'Analyses Médicales de Monte-Carlo	
		26, ave de la Costa	
		40, quai Jean Charles Rey	libérale

*Tableau Annexe de l'Ordre des Médecins
(au 1^{er} janvier 2008)*

002A RICHARD Rogermédecin retraité
014A MONDOU Christianmédecin retraité
032A NICORINI Jeanmédecin retraité
036A PASQUIER Rogermédecin retraité
041A ESTEVENIN Rosettemédecin retraité
042A FISSORE Andrémédecin non exerçant
044A HARDEN Hubertmédecin non exerçant
047A CROVETTO Pierremédecin non exerçant
048A RAVARINO Jean-Pierremédecin non exerçant
059A GRAMAGLIA Marcelmédecin non exerçant
062A BOISELLE Jean-Charlesmédecin retraité

064A FUSINA Fiorenzo.....	médecin non exerçant
081A PASTOR Jean-Joseph.....	médecin retraité
082A BERNARD Claude.....	médecin retraité
083A CAMPORA Jean-Louis.....	médecin retraité
084A ESPAGNOL-MELCHIOR Antoinette.....	médecin retraité
085A MARSAN André.....	médecin retraité
086A BERNARD Richard.....	médecin retraité
087A MOUROU Jean-Claude.....	médecin retraité
088A LAVAGNA Bernard.....	médecin retraité
089A SEGOND Anne-Marie.....	médecin retraité
090A CASSONE-MARSAN Fernande.....	médecin retraité
091A BERGONZI Marc.....	médecin retraité
092A TREMOLET DE VILLERS Yves.....	médecin retraité
093A FITTE Françoise.....	médecin retraité
123A SANMORI Nadia.....	médecin retraité
164A TRIAS-SABRIA Josefina.....	Médecin non exerçant
183A SCARLOT Robert.....	médecin retraité

*Tableau du Collège des Chirurgiens-Dentistes
(au 1^{er} mars 2008)*

7. BOZZONE V éran	14, boulevard des Moulins	07.09.1955
. Assistants : TOCANT Thierry		07.04.1978
VIANELLO Giampero		18.09.2000
9. PALLANCA Claude	2, avenue Saint-Charles	14.11.1958
. Assistant : QUAGLIERI Bruno		09.07.2002
16. CARAVEL GIRARD-PIPAU Emmanuelle	7, rue Suffren-Reymond	13.09.1971
. Assistant : SIMONPIERI Alain		06.04.1999
17. CALMES-BENAZET Mireille	6, boulevard des Moulins	12.06.1974
. Assistant : ROSSI Valérie		01.10.1992
18. BERGONZI Marguerite-Marie	37, boulevard des Moulins	12.06.1974
. Assistants : BERGONZI Lisa		29.11.2007
BENSAHEL Jean-Jacques		29.11.2007
21. MARCHISIO Gilles	41, boulevard des Moulins	15.02.1982
. Assistant : GOMIS G érad		21.02.2008
22. MARQUET Bernard	11, rue du Gabian	27.12.1982
23. LISIMACHIO Lydia	31, boulevard des Moulins	21.07.1983
24. BROMBAL Alain	41, boulevard des Moulins	26.04.1984
25. CALMES Christian	2, avenue de la Madone	15.07.1986
. Assistant : BESSON Didier		06.07.2007
26. BALLERIO Michel	38, boulevard des Moulins	04.08.1987
27. CANTO-FISSORE Am élia	3, avenue Saint-Michel	10.08.1988
28. FISSORE Bruno	3, avenue Saint-Michel	10.08.1988
. Assistant : FARHANG Florence		21.02.2002
30. GAROFALO Dominique	2, quai Jean-Charles Rey	15.01.1992
. Assistant : DINONI David		18.03.1998
32. DVORAK Jiri	15, boulevard d'Italie	10.03.1999
33. ROCCO-BORGIA Catherine	2, avenue des Ligures	26.10.2005
. Assistant : EXBRAYAT Patrick		13.06.2007
34. RIGOLI Rapha é l	20, boulevard Princesse Charlotte	09.03.2006
. Assistant : MEIGNEN Laurent		16.05.2006
35. BLANCHI Thomas	37, boulevard des Moulins	12.01.2007
. Assistant : BITTON Chantal		12.01.2007
36. GOLDSTEIN Arthur	2, avenue Saint-Charles	12.07.2007
37. JANIN R émy	26, boulevard Princesse Charlotte	21.02.2008

*Liste des chirurgiens-dentistes spécialistes qualifiés
(au 1^{er} mars 2008)*

Liste établie en conformité des dispositions de l'arrêté ministériel n° 88-449 du 12 août 1988 relatif à la qualification des chirurgiens-dentistes.

Orthopédie dento-maxillo-faciale (orthodontie) :

- 17. CALMES-BENAZET Mireille,
. Assistant : ROSSI Valérie
- 26. BALLERIO Michel
- 27. CANTO-FISSORE Am élia

Tableau de l'Ordre des Pharmaciens

SECTION "A"

Pharmaciens titulaires ou salariés d'une officine

a) Pharmaciens titulaires d'une officine :

	Pharmacies	Date
17. GAMBY Denis	Pharmacie de la Costa, 26, avenue de la Costa	13.07.1979
21. SILLARI Antonio	Pharmacie de Fontvieille - Centre Commercial	04.09.1986
25. MARSAN Georges	Pharmacie Centrale, 1, place d'Armes	02.06.1987
35. ASLANIAN Véronique	Pharmacie Aslanian, 2, boulevard d'Italie	29.05.1995
38. TISSIERE Bruno	Pharmacie de la Madone, 4, boulevard des Moulins	17.02.2005
39. MEDECIN PERILLO Blandine	Pharmacie Médecin, 19, boulevard Albert 1 ^{er}	29.12.1996
41. LAM VAN MY Thanh	Pharmacie du Rocher, 13, rue Comte Félix Gastaldi	13.10.1998
42. RUELLET Sylvie	Pharmacie des Moulins, 27, boulevard des Moulins	13.10.1998
43. BUGHIN Jean-Luc	Pharmacie Bughin, 26, boulevard Princesse Charlotte	13.10.1998
44. MENARD Marie-Hélène	Pharmacie de l'Estoril, 31, avenue Princesse Grace	06.03.2000
45. ROOS Christophe	Pharmacie San Carlo, 22, boulevard des Moulins	24.09.2001
46. ROMAN Jean-Pierre	Pharmacie Internationale, 22, rue Grimaldi	16.05.2002
47. TAMASSIA Mario	Pharmacie Rossi, 5, rue Plati	20.01.2004
48. SANTUCCI Rita	Pharmacie de l'Annonciade, 24, boulevard d'Italie	17.02.2005
49. FERRY Clément	Pharmacie J.P. Ferry, 1, rue Grimaldi	08.03.2007
50. CASELLA Robert	Pharmacie Internationale - 22, rue Grimaldi	06.12.2007
51. CARNOT Denis	Pharmacie D. Carnot - 37, boulevard du Jardin Exotique	05.03.2008
52. CARAVEL Anne	Pharmacie Jardin Exotique - 31, avenue Hector Otto	05.03.2008

b) Pharmaciens salariés :

7. PROFIT Gilbert	Pharmacie de la Costa	20.02.1986
15. BEDOISEAU Corinne	Pharmacie J. P. Ferry	14.05.1993
17. BOSI Patricia	Pharmacie Bughin	14.06.1991
33. LANTERI-MINET IDA	Pharmacie de la Madone	10.03.1999
38. DUPAYS Geneviève	Pharmacie Aslanian	15.01.2001
40. PERALDI Isabelle	Pharmacie du Rocher	11.03.2004
42. REYNAUD Martine	Pharmacie D. Carnot	25.06.2001
43. LOZANO Véronique	Multi-employeurs	21.12.2006
44. SOUCHE Hélène	Pharmacie de Fontvieille	24.09.2001
45. GADY Sébastien	Pharmacie de la Madone	01.12.2005
48. DRUENNE Séverine	Pharmacie Médecin	20.09.2002
50. COMPS Martine	Pharmacie de l'Annonciade	11.10.2002
52. NOBILI Stéphane	Pharmacie Internationale	22.10.2002
54. FERNANDEZ Claire	Pharmacie Jardin Exotique	03.04.2003
55. RICARD Roselyne	Pharmacie Centrale	11.06.2003
58. SEGUY Nadine	Pharmacie Aslanian	20.01.2004
59. ROLLAND Marie-Françoise	Pharmacie de l'Estoril	29.04.2004
60. PANIZZI-ROSSI Annick	Pharmacie D. Carnot - Multi-employeurs	05.01.2006
61. TARTAGLIONE Erica	Pharmacie des Moulins	17.06.2004
62. BOSIO Laura	Pharmacie de Fontvieille	05.11.2004
63. DAGNINO Silvia	Pharmacie de Fontvieille	05.11.2004
64. ROCHE Michel	Pharmacie des Moulins	03.02.2005
65. ELOPHE André	Pharmacie de Fontvieille	27.07.2006
66. BORD Annick	Multi-employeurs	21.12.2006
67. LACHAUD Ombeline	Pharmacie de la Costa	08.06.2007
68. LEMARCHAND Armelle	Pharmacie de Fontvieille	04.10.2007

c) Pharmaciens hospitaliers :

	Pharmacies à usage intérieur	Date
2. SBARRATO-MARICIC Sylvaine	Centre hospitalier Princesse Grace - Avenue Pasteur	18.04.1984
3. JOBARD Evelyne	Centre Cardio-Thoracique - Avenue d'Ostende	22.06.1987
6. CUCCHI Catherine	Centre Hospitalier Princesse Grace - Avenue Pasteur	30.09.1991
7. FORESTIER-OLIVERO Anne	Centre Hospitalier Princesse Grace - Avenue Pasteur	18.06.2001
8. VELAY Marie-Paule	Centre Hospitalier Princesse Grace - Avenue Pasteur	01.10.2001
9. LEANDRI Marie-Claude	Centre Hospitalier Princesse Grace - Avenue Pasteur	01.01.2002
10. CHARASSE Anne	Centre Hospitalier Princesse Grace - Avenue Pasteur	08.04.2002
11. BERTRAND-REYNAUD Marianne	Centre d'Hémodialyse Privé de Monaco - 32, quai Jean-Charles Rey	23.06.2005
12. CANDELLA Daniel	Institut Monégasque de Médecine du Sport - Avenue d'Ostende	20.02.2006

SECTION "B"

Pharmaciens propriétaires, gérants, administrateurs ou salariés, des établissements se livrant à la fabrication des produits pharmaceutiques et pharmaciens répartiteurs ou grossistes :

Pharmaciens	Laboratoires Pharmaceutiques	Date
15.* GAZO Robert	Laboratoire Dissolvurol - Stade Louis II - Entrée H 1, avenue des Castelans	30.08.2004
27.* ROUGAIGNON François	"R & D PHARMA", 7 bd des Moulins	09.08.2006
41. JOBARD Evelyne	Laboratoire S.E.R.P.	27.07.2006
52. STEFFEN Sonia	Laboratoires Adam	17.08.1984
85. TOUTAIN Marc	Laboratoire Théramex	06.09.1991
88.* SIRITO Alain	Laboratoires Techni-Pharma - 7, rue de l'Industrie	06.03.1992
90. NGO TRONG Hoa	Laboratoire Théramex	03.05.1992
93.* BAILET Laurence	Laboratoire Densmore - 7, rue de Millo	03.05.1994
96.* DORCIVAL Richard	Laboratoire Sédifa - 4, avenue Albert II	13.07.1995
99. DESSIN Hélène	Laboratoire Théramex	18.08.2005
100.* NATELLA Roger	Laboratoire S.E.R.P. - 5, rue du Gabian	27.07.2006
102. DELPY Sylvie	Laboratoire Théramex	24.06.1999
103. ROUGAIGNON Caroline	"R & D PHARMA"	09.08.2006
104.* MOLINA Eddie	Comptoir Pharmaceutique Méditerranéen (C.P.M.) - avenue Albert II	05.08.1999
117. BLES Nicolas	Laboratoire Dissolvurol	11.10.2002
119. HERAUD Emmanuelle	Laboratoire Techni-Pharma	10.12.2002
121.* DUMENIL Isabelle	Laboratoire Europhtha	10.12.2002
122.* CLAMOU Jean-Luc	Laboratoire Adam - La Ruche - 3, avenue Albert II	11.06.2003
123. VOTTERO-JOURLAIT Sonia	Laboratoire Adam	11.06.2003
125. CAYLA Pierre	Laboratoire Théramex	18.08.2005
128.* ROUBERTOU Jean-Yves	Laboratoire des Granions - 7, rue de l'Industrie	17.03.2005
129. POIZAT Karine	C.P.M.	30.08.2005
130. VALENTI Lionel	Laboratoire SEDIFA	09.12.2005
131. KOHLER Stéphanie	Laboratoire S.E.R.P.	27.07.2006
131. VIANI Pascal	"R & D PHARMA"	09.08.2006
132.* TEILLAUD Eric	Laboratoire THERAMEX	12.02.2007
133. BECHEREAU Philippe	Laboratoire EUROPHTA	08.06.2007
134. PERIN Jean-Noël	Laboratoire TECHNI-PHARMA	08.06.2007
135. LEYENDECKER Sandrine	Laboratoire DENSMORE - 7, rue Millo	26.07.2007
136. CIAPPARA Corinne	Laboratoire THERAMEX	04.10.2007
137. MARGAILLAN Laurence	Laboratoire des GRANIONS	04.10.2007

Nota : Les pharmaciens assumant la responsabilité des Industries Pharmaceutiques sont indiqués par un astérisque (*)

SECTION "C"

Pharmaciens propriétaires ou directeurs suppléants
d'un Laboratoire d'Analyses Médicales.

Pharmaciens Propriétaires d'un Laboratoire d'Analyses Médicales :		Date
2. REYNAUD Robert	Laboratoire d'Analyses Médicales de la Condamine	13.05.2004
4. BENKEMOUN Bernard	Laboratoire d'Analyses Médicales de Monte-Carlo	30.08.1999
Pharmaciens Directeurs Adjoints :		Date
3. HUBAC Jean-Max	Laboratoire d'Analyses Médicales de la Condamine	13.05.2004
4. KREBS Bernard	Laboratoire d'Analyses Médicales de la Condamine	13.05.2004
6. DALMASSO-BLANCHI Stéphanie	Laboratoire d'Analyses Médicales de la Condamine	12.03.2007
7. NICOLAUD Julien	Laboratoire d'Analyses Médicales de la Condamine	08.06.2007
Pharmaciens Biologistes Hospitaliers :		Date
2. GABRIEL Sylvie	Centre Hospitalier Princesse Grace - Avenue Pasteur	01.11.1994
3. DHAMANI Bouhadjar	Centre Hospitalier Princesse Grace - Avenue Pasteur	01.01.2002

*Professions d'auxiliaires médicaux
(au 1^{er} janvier 2008)*

1. Masseurs-kinésithérapeutes :

PY Gérard	17.08.1965
RAYNIERE André	04.09.1970
CELLARIO Bernard	03.03.1971
- Assistant : PALFER-SOLLIER Didier	10.03.1992
BERTRAND Gérard	01.02.1974
- Assistant : VERTONGEN Johan	28.07.2003
TRIVERO Patrick	29.06.1981
- Assistant : MARTINEZ Mathias	16.01.2002
BERNARD Roland	26.04.1983
- Assistant : BERNARD Marylène	28.06.1993
PASTOR Alain	20.09.1983
PASTOR Paule	17.08.1984
DAVENET Philippe	22.12.1986
- Assistant : CAMPANELLI Sébastien	10.05.2005
VIAL Philippe	20.01.1987
- Assistant : DUMANS Cécile	19.08.1991
RIBERI FONTAINE Catherine	03.12.1987
- Assistant : ALMALEH Christophe	26.08.2003
TORREILLES Serge	26.03.1992
- Assistant : METCALFE Ian	23.01.1995
BRAULT Marlène	02.04.1993
CENCINI Georges	04.08.1997
PICCO Carole	12.12.1997
- Assistant : TUMMERS Fabrice	28.07.2003
AMORATTI-BLANC Nathalie	08.08.2002
SHARARA Farouck	27.10.2004
DASNIERES DE VEIGY Luc	27.10.2006
- Assistant : COUTURE Julien	10.04.2007

2. Pédicures-Podologues :

TELMONT Anne-Marie	09.11.1965
ROUX Monique	03.12.1976
NEGRE Françoise, épouse SPINELLI	03.02.1978
GRAUSS Philippe	07.12.1979
KUNTZ-IMPERTI Catherine	09.11.1984
BEARD Patrick	12.01.1987
DE CAZANOVE Florent	31.10.2003

3. Opticiens-lunetiers :

GASTAUD Claude	28.03.1986
TOLLE Jacques	14.10.1988
SOMMER Frédérique	09.12.1992
LEGUAY Eric	11.12.1995
BRION William	31.01.1997
DE MUENYNCK Philippe	17.08.2001
BARBUSSE Christophe	23.08.2002

4. Infirmiers, Infirmières :

KOEFOED Birte	17.11.1972
BERTANI Jérôme	12.06.1974
HENRI Liliane	22.04.1977
BARLARO Christine	02.06.1987
ALBOU Frédérique, épouse OBADIA	13.07.1987
MONTEUX-CALAIS Sylvie	22.08.1988
AUDOLI Patrick	02.09.1993
OURNAC Jean-Marc	05.08.1994
SPILOTIS-SAUQUET Paule	01.09.1994
DESPRATS Michèle	21.07.1995
CATANESE Carole	10.10.1996
VENOT Christiane	10.10.1996
PELLIS Sylvie	22.11.1996
VIAL Virginie	16.06.1999
AMATO Nadine	06.02.2001
LACHAUD-MOUFFARD Corinne	19.12.2003
BOLDRINI Roland	19.12.2003
MAHFHOUZ Marie-Dominique	10.06.2005
RICHARDSON Cher	17.08.2007
DONNADIEU Christelle	17.08.2007
GIULIANO-FOSSATI Christine	17.08.2007
PALIOUK Igor	20.12.2007

5. Orthophonistes :

BELLONE Gisèle	06.10.1971
NIVET Danielle	02.08.1974
HANN FOURNEAU Françoise	02.02.1979
- Collaborateur : DURAND Arnaud	19.12.2003
CAMPANA Sylviane	12.02.1984
- Collaborateur : DURAND Arnaud	19.12.2003
WATTEBLED Anne	12.01.1993
- Collaborateur : AMPLEMENT Joëlle	28.06.2004
avec limitation aux actes de rééducation de la dyslexie :	
GEBLESCO Nicole	14.08.1959

6. Orthoptiste :

LEPOIVRE Faustine	28.10.1997
- Remplaçante : PUERTAS Laeticia	17.08.2007

7. Audioprothésistes :

DE MUENYNCK André	10.05.1976
BRION William	31.01.1997
ALMODOVAR Stéphane	01.01.2004

8. Diététicienne :

OLIVIE Séverine	13.02.2004
-----------------------	------------

Centre Hospitalier Princesse Grace.

Erratum au Centre Hospitalier Princesse Grace. Nouveaux tarifs, publié au Journal de Monaco du 28 mars 2008.

Il fallait lire page 518 :

TRANSPORT S.M.U.R.

A compter de la publication du Journal de Monaco :

Transport médicalisé par 1/2 heure d'intervention 250.70 €
au lieu de

TRANSPORT S.M.U.R.

A compter de la publication du Journal de Monaco :

Transport médicalisé par heure d'intervention 250.70 €

MAIRIE

Appel à candidature - Mise à disposition des locaux du Restaurant Municipal de la Mairie de Monaco.

La Mairie lance un appel à candidature pour la mise à disposition des locaux du Restaurant Municipal de la Mairie, situés à la Mairie de Monaco, Place de la Mairie, 98000 Monaco à compter du 2 juin 2008.

Les personnes physiques ou morales intéressées par l'activité de restauration dans ces locaux sont invitées à venir retirer un cahier des charges au Secrétariat Général de la Mairie (Tél : +377.93.15.28.11), Place de la Mairie, 98000 Monaco, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Les dossiers de candidature devront parvenir au Secrétariat Général de la Mairie, au plus tard le vendredi 25 avril 2008, soit par voie postale, soit par tout système d'acheminement en lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la Poste faisant foi, soit remis aux heures d'ouverture des bureaux de la Mairie de Monaco contre récépissé, sous enveloppe cachetée avec mention «Confidentiel - appel à candidature pour la mise à disposition des locaux du Restaurant Municipal de la Mairie de Monaco».

Avis de vacance d'emploi n° 2008-028 de deux postes de Surveillant(e)s de baignade de la Plage du Larvotto à la Police Municipale.

M. le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître que deux postes de Surveillant(e)s de baignade de la Plage du Larvotto seront vacants à la Police Municipale, pour la période comprise entre le 17 mai et le 30 septembre 2008 inclus.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 18 ans au moins ;
- être titulaire du B.N.S.S.A. ou, à défaut, du B.E.E.S.A.N. ;
- être titulaire, si possible, du permis côtier ;
- être apte à assurer un service les samedis, dimanches et jours fériés compris.

Avis de vacance d'emploi n° 2008-029 d'un poste de Surveillant(e)s de baignade à la Plage du Larvotto à la Police Municipale.

M. le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de Surveillant(e) de baignade de la Plage du Larvotto sera vacant à la Police Municipale, pour la période comprise entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2008 inclus.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 18 ans au moins ;
- être titulaire du B.N.S.S.A. ou, à défaut, du B.E.E.S.A.N. ;
- être titulaire, si possible, du permis côtier ;
- être apte à assurer un service les samedis, dimanches et jours fériés compris.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de vacance visés ci-dessus, les candidats devront adresser au Secrétariat Général de la Mairie dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasques) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers.

Hôtel Hermitage – Limun Bar

Tous les jours, à partir de 16 h 30,
Animation musicale.

Port de Fontvieille

Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,
Foire à la brocante.

Théâtre des Variétés

le 4 avril, à 18 h 30,
Le Temps du Départ : texte écrit et joué par Michel Babillot.

le 15 avril, à 20 h 30,

Les Mardis du Cinéma – projection cinématographie organisée
par les Archives Audiovisuelles de Monaco.

Auditorium Rainier III

le 6 avril, à 18 h,

Dans le cadre du Printemps des Arts de Monte-Carlo, concert
symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous
la direction de Franck Strobel. Au programme : Chostakovitch.

le 10 avril, à 20 h,

Dans le cadre du Printemps des Arts de Monte-Carlo, concert
symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous
la direction de Eliahu Inbal avec Koliya Blacher, violon. Au
programme : Amy et Schönberg.

Expositions

Musée Océanographique

Tous les jours, de 9 h 30 à 19 h,
Le Micro - Aquarium :

Une conférencière spécialisée présente au public sur grand
écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer
Méditerranée.

Musée des Timbres et Monnaies

Exposition-vente sur 500 m² de monnaies, timbres de collection,
maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant
jalonné les 50 ans de Règne du Prince Rainier III. Le Musée des
Timbres et des Monnaies présente les collections philatéliques et
numismatiques des Princes souverains, témoignage autant histo-
rique qu'artistique, technique et culturel de la souveraineté de la
Principauté.

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h.

Maison de l'Amérique Latine

jusqu'au 20 avril,

«Palette d'une Vie», Catherine Oro, Artiste Peintre française de
style impressionniste.

Espace Fontvieille

les 5 et 6 avril,
Exposition Canine Internationale de Monaco.

Congrès

Monte-Carlo Bay Hôtel

jusqu'au 4 avril,
Nortel Global INC.

du 7 au 9 avril,
Bayer Schering.

Hôtel Fairmont Monte-Carlo

du 6 au 9 avril,
Iuec – Incentive Accenture.

du 9 au 13 avril,
Freedom Communications.

du 9 au 14 avril,
Fireman's Fund.

du 10 au 13 avril,
Polyflor.

du 11 au 15 avril,
Seminaire assurance Aflac.

du 12 au 20 avril,
Barclays Event.

Grimaldi Forum

du 6 au 9 avril,
Oeso – 9th Organization Specialized Studies on Diseases of the
Esophagus.

Columbus

jusqu'au 4 avril,
Ifréfi – Institut Francophone pour la regulation financière.

Hôtel Méridien

les 5 et 6 avril,
Laboratoire Pfizer.

Hôtel de Paris

du 8 au 10 avril,
Wella Group.

Port Hercule

du 11 au 13 avril,
Expédition du Pangaea.

Sports

Monte-Carlo Golf Club

le 6 avril,
Coupe S. et V. Pastor – Greensome Medal.

le 13 avril,
Coupe H. Piaget – Medal ®.

Stade Louis II

le 12 avril, à 20 h,
Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco-Toulouse.



INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES

PARQUET GENERAL

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 24 janvier 2008, enregistré, la nommée :

- ROVIDA séparée BERLUSCONI Cinzia, née le 15 juin 1955 à BRESCIA (Italie) de Piero et de POGLIAGHI Chiara de nationalité italienne, ayant demeuré 8, avenue des Ligures Le Seaside Plaza 98000 Monaco et actuellement sans domicile ni résidence connus, est citée à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 6 mai 2008 à 9 heures, sous la prévention de complicité d'escroquerie.

Délit prévu et réprimé par les articles 41, 42 et 330 du Code Pénal.

Pour extrait :
P/Le Procureur Général,
Le Secrétaire Général,
B. ZABALDANO.

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 24 janvier 2008, enregistré, le nommé :

- ARCARI Guglielmo, né le 1er septembre 1964 à VERONE (Italie) de Giuliano et de PESARIN Maria de nationalité italienne, ayant demeuré «Le Seaside Plaza» 8, avenue des Ligures 98000 Monaco et actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 6 mai 2008 à 9 heures, sous la prévention de complicité d'escroquerie.

Délit prévu et réprimé par les articles 41, 42 et 330 du Code Pénal.

Pour extrait :
P/Le Procureur Général,
Le Secrétaire Général,
B. ZABALDANO.

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 27 mars 2008, enregistré, la nommée :

- Elio CATTAN né le 14 août 1957 à MILAN (Italie) de nationalité italienne, sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 29 avril 2008 à 9 heures, sous la prévention de non paiement de cotisations sociales (CARTI).

Délict prévu et réprimé par les articles 2, 9, et 29 de la loi n° 644 du 17 janvier 1958, 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947.

Pour extrait :
P/Le Procureur Général,
Le Secrétaire Général,
 B. ZABALDANO.

GREFFE GENERAL

EXTRAIT

Les créanciers de la liquidation des biens de Jean-Louis PEYRET, sont avisés du dépôt au Greffe Général de l'état des créances.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 470 du Code de commerce, dans les 15 jours de la publication au «Journal de Monaco», le débiteur ainsi que tout créancier est recevable, même par mandataire, à formuler des réclamations contre l'état des créances.

La réclamation est faite par déclaration au Greffe Général ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le Greffier en Chef en fait mention sur l'état des créances.

Monaco, le 26 mars 2008.

Le Greffier en Chef,
 B. BARDY.

EXTRAIT

Les créanciers de la liquidation des biens de Michel PEYRET, sont avisés du dépôt au Greffe Général de l'état des créances.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 470 du Code de commerce, dans les 15 jours de la publication au «Journal de Monaco», le débiteur ainsi que tout créancier est recevable, même par mandataire, à formuler des réclamations contre l'état des créances.

La réclamation est faite par déclaration au Greffe Général ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le Greffier en Chef en fait mention sur l'état des créances.

Monaco, le 26 mars 2008.

Le Greffier en Chef,
 B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Madame Stéphanie VIKSTRÖM, Juge Commissaire de la liquidation des biens de la société anonyme monégasque MECO à Monaco, a autorisé Bettina RAGAZZONI, syndic de ladite liquidation des biens, à procéder au règlement intégral des créances privilégiées de 2ème et 3ème rang admises au passif de la liquidation des biens et à régler aux créanciers privilégiés de 4ème rang un dividende égal à 35 % du montant de leur créance définitivement admise.

Monaco, le 26 mars 2008.

Le Greffier en Chef,
 B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Monsieur Marcel TASTEVIN, Juge Commissaire de la liquidation des biens de Raphaël ABENHAIM a fixé à la somme mensuelle de 1.500 euros le secours à prélever sur l'actif existant et à allouer à Monsieur Raphaël ABENHAIM ce pour une durée de six mois à compter des présentes.

Monaco, le 27 mars 2008.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mademoiselle Magali GHENASSIA, Juge Commissaire de la liquidation des biens de la société an commandite simple «L MARTIN & CIE» et de Lilian MARTIN a fixé à la somme mensuelle de 1.500 euros le secours à prélever sur l'actif existant et à allouer à Monsieur Lilian MARTIN ce pour une durée de six mois à compter des présentes.

Monaco, le 27 mars 2008.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Madame Stéphanie VIKSTRÖM, Juge, Juge-Commissaire de la liquidation des biens de Vincenzo ORLANDINI ayant exercé le commerce sous l'enseigne «LEISURE WORLD», a autorisé le syndic Jean-

Paul SAMBA à procéder à la répartition des fonds disponibles entre les créanciers privilégiés visés à la requête.

Monaco, le 31 mars 2008.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Madame Stéphanie VIKSTRÖM, Juge Commissaire de la cessation des paiements de la société anonyme monégasque DELLA TORRE, ayant son siège social 16, rue des Orchidées à Monaco a autorisé à poursuivre son activité sous le contrôle du syndic Bettina RAGAZZONI, pendant une durée de trois mois.

Monaco, le 1^{er} avril 2008.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

Etude de M^e Paul-Louis AUREGLIA
Notaire
4, boulevard des Moulins – Monaco

GERANCE LIBRE

Première insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 27 décembre 2007, Monsieur Maurizio MONTI,

demeurant à Monte-Carlo, 2, rue des Lilas, a donné en gérance libre à la S.A.R.L. ROMIKA, dont le siège est à Monaco, 25, boulevard Albert 1^{er}, le fonds de commerce de bar, snack, restaurant, exploité à l'enseigne «CHEZ BACCO», n° 25, boulevard Albert 1^{er} à Monaco (avec kiosque sur le Quai Albert 1^{er}), pour une durée de dix années.

Oppositions s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 avril 2008.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

Etude de M^e Paul-Louis AUREGLIA
Notaire
4, boulevard des Moulins – Monaco

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
«S.A.R.L. ROMIKA»

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Aux termes d'un acte reçu le 27 décembre 2007 par le notaire soussigné, il a été constitué une société en responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : «S.A.R.L. ROMIKA»

Objet : l'exploitation en gérance-libre, d'un fonds de commerce de bar, snack, restaurant, à l'enseigne «CHEZ BACCO», situé numéro 25, boulevard Albert 1^{er} à Monaco-Condamine, avec kiosque sur le Quai Albert Premier;

et, généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus.

Siège social : 25, boulevard Albert 1^{er} à MONACO

Durée : 99 ans à dater du jour de la réalisation de la condition suspensive.

Gérante : Madame Sandra TROYANO DIEZ, épouse de Monsieur Fabrice EON, demeurant à Monaco, 15, rue Grimaldi,

Capital social : 15.000 euros divisé en 150 parts de 100 euros chacune.

Une expédition de l'acte précité a été déposée ce jour au Greffe des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrite et affichée conformément à la loi.

Monaco, le 4 avril 2008.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

Etude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA
Notaire
26, avenue de la Costa – Monaco

SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE
dénommée
S.C.S. COLMAN Alberto Raffaele
& Cie

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 4 avril 2007, modifié suivant actes en date des 11 mai 2007 et 12 février 2008 et réitéré le 27 mars 2008,

- Monsieur Alberto, Raffaële COLMAN, publicitaire-éditeur, demeurant à Monaco, «Le Roqueville», Bloc C, 20, boulevard Princesse Charlotte, époux de Madame Cinzia SGAMBATI,

- et Monsieur Fulvio, Maria BALLABIO, ingénieur technique, Consul Honoraire de la Principauté de Monaco en Colombie, demeurant à Monte-Carlo, 7, avenue d'Ostende, célibataire,

ont formé entre eux une société en commandite simple ayant pour objet tant en Principauté de Monaco qu'à l'étranger :

L'étude, le design de marque et logos, leur concession, exploitation et cession, le conseil et les services dans les techniques d'assemblage, de construction et de commercialisation de voitures présentant un certificat de conformité européen pour tout véhicule destiné à la circulation automobile et à la vente aux particuliers et spécialement des bateaux de plaisance et compétition.

L'achat, la vente, la commission, le courtage, la location et la gestion desdits voitures et bateaux, de leurs accessoires et des services promotionnels s'y rattachant, à l'exclusion des activités réservées aux courtiers maritimes aux termes de l'article O 512-4 du Code de la Mer et sous réserve de ne pas se prévaloir du titre protégé de courtier maritime conformément à l'article O 512-3 dudit Code.

Et plus généralement l'accomplissement de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Le siège social est à Monte Carlo, «Le Roqueville», Bloc A1, 20, boulevard Princesse Charlotte.

La dénomination sociale de ladite société est :

«S.C.S. Colman Alberto Raffaele & Cie».

Et le nom commercial est :

«MONTE-CARLO AUTOMOTIVE GROUP».

Monsieur Alberto COLMAN a été désigné premier gérant de la société.

Le capital social est fixé à 20.000 euros divisé en 200 parts sociales de 100 euros chacune.

La durée de la société a été fixée à 99 années.

Une expédition de chacun desdits actes a été déposée au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi.

Monaco, le 4 avril 2008.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA

Notaire

26, avenue de la Costa – Monaco

SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE

dénommée

«Giambattista GUERINI et Cie»

TRANSFORMATION EN SOCIETE

A RESPONSABILITE LIMITEE

dénommée

**«S.A.R.L. Giambattista GUERINI
& Cie»**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 27 mars 2008, il a été procédé à la transformation de la Société en Commandite Simple dénommée «Giambattista GUERINI et Cie» en Société à Responsabilité Limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Objet tant en Principauté de Monaco qu'à l'Etranger :

«La représentation commerciale et la distribution exclusive pour le chantier BenettiSailDivision S.R.L. de Viareggio.

«Et plus généralement l'accomplissement de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Durée : 99 années qui ont commencé à courir le 5 juillet 2007.

Siège demeure fixé à Monaco, 9, avenue des Castelans.

Dénomination : «S.A.R.L. Giambattista GUERINI & Cie»

Enseigne : «BenettiSailDivision (Monaco).»

Capital : 30.000 euros divisé en 100 parts de 300 euros.

Gérant : Monsieur Giambattista GUERINI, demeurant à Monaco, 13, avenue des Papalins.

Une expédition dudit acte a été déposée ce jour au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi.

Monaco, le 4 avril 2008.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

CONTRAT DE GERANCE LIBRE

Première insertion

Aux termes d'un acte reçu, le 7 janvier 2008, par le notaire soussigné, M. Sergio FRANCO et Mme Dominique LOUVET, son épouse, domiciliés 2, Impasse des Carrières, à Monaco, ont loué et concédé en gérance libre, pour une durée de trois ans, à Mme Marie-Louise FINO, domiciliée 31, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, un fonds de commerce de vente de bibeloterie, articles de Paris, etc., exploité 33, rue Basse, à Monaco-Ville.

Il a été prévu un cautionnement de 3.050 €.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 avril 2008.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

CONTRAT DE GERANCE LIBRE

Première insertion

Aux termes d'un acte reçu, le 15 janvier 2008 par le notaire soussigné, Mme Simone DAUMAS, épouse de Mr Jean-Louis BEVACQUA, domiciliée 13, rue Princesse Caroline, à Monaco, et Mr Charles DEFOURS et Mme Michèle DAUMAS, son épouse, domiciliés 7, place du Palais, à Monaco-Ville, ont loué et concédé en gérance libre, pour une durée de trois ans, à Mr Roland NATALI, domicilié 36, rue Grimaldi, à Monaco, un fonds de commerce de bazar et vente de cartes postales illustrées, etc., exploité 7, place du Palais, à Monaco-Ville.

Il a été prévu un cautionnement de 1.524,49 €.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 avril 2008.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Première insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 25 mars 2008.

Monsieur Louis Jacques Blaise SCIOLLA, commerçant, domicilié 14 Avenue de Grande-Bretagne, à Monte-Carlo, a cédé à Madame Angela VENTRE, épouse de Monsieur Giovanni PETRULLI domiciliée 8, rue Bellevue à Monte-Carlo, le droit au bail portant sur un local lot 139 au rez-de-chaussée de l'immeuble «Buckingham Palace» sis numéro 11, avenue Saint Michel à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 avril 2008.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Première insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 28 mars 2008,

M. Dennis ZEGERIUS, commerçant, domicilié 20, boulevard des Moulins, à Monaco, a cédé à la S.A.M. «MACAROON MONACO», au capital de 150.000 € et siège à Monaco 31, avenue Princesse Grace,

le droit au bail portant sur un local dépendant du Centre Commercial le Métropole, 17, avenue des Spélugues, à Monaco, portant le n° 141.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 avril 2008.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Première insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 31 mars 2008,

M. Makram ZAKARIAN, demeurant 15, boulevard du Larvotto, à Monte-Carlo, a cédé à la S.A.R.L. «STREET FOOD», au capital de quinze mille euros, avec siège social à Monaco, un fonds de commerce de petit art club restaurant, exploité 25, rue Comte Félix Gastaldi, à Monaco-Ville, connu sous le nom de «RESTAURANT LA SIESTA».

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 avril 2008.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

**«SOCIETE D'ETUDES ET DE RECHERCHES PHARMACEUTIQUES»
en abrégé «S.E.R.P.»**

(Société Anonyme Monégasque)

MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2007, les actionnaires de la société anonyme monégasque «SOCIETE

D'ETUDES ET DE RECHERCHES PHARMACEUTIQUES» en abrégé «S.E.R.P.» ayant son siège 5, rue du Gabian à Monaco, ont décidé de modifier l'article 3 (objet social) des statuts qui devient :

«ARTICLE 3»

«La société a pour objet, tant dans la Principauté de Monaco qu'à l'étranger :

- La recherche, la fabrication, la préparation, le conditionnement, l'achat, l'importation et l'exportation, la vente, la distribution de tous produits cosmétiques, de compléments alimentaires, de dispositifs médicaux et de toutes spécialités pharmaceutiques.

- La prise et l'acquisition de tous les brevets, licences, procédés et marques de fabrique, leur exploitation, ainsi que leur cession ou leur apport dans toutes sociétés ayant un objet social similaire.

- Et d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'exécution ou le développement."

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 28 février 2008.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 26 mars 2008.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 2 avril 2008.

Monaco, le 4 avril 2008.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

«**PLEXUS PARTNERS
(MONACO)**»

(Société Anonyme Monégasque)

MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2007, les actionnaires de la société anonyme monégasque «PLEXUS PARTNERS (MONACO)» ayant son siège 27, boulevard Albert 1er, à Monaco, ont décidé de modifier l'article 4 (objet social) des statuts qui devient :

«ARTICLE 4»

«La société a pour objet :

- l'activité de conseil et d'assistance dans la gestion de portefeuilles portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers à terme, pour le compte de tiers;

- la gestion d'organismes de placement collectif de droit étranger.

Et généralement, toutes opérations commerciales, immobilières et financières se rattachant directement à l'objet social ci-dessus.

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 28 février 2008.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 28 mars 2008.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 4 avril 2008.

Monaco, le 4 avril 2008.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

—

**«SOCIETE ANONYME DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE
DES ETRANGERS A MONACO»**

(Société Anonyme Monégasque)

—

MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2007, les actionnaires de la «SOCIETE ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO» ayant son siège Place du Casino, Casino de Monte-Carlo, ont décidé notamment de modifier l'article 2 qui sera rédigé comme suit :

«ARTICLE 2»

«La Société a pour objet principal l'exploitation des droits et privilèges concédés par :

Ordonnance de S.A.S. Mgr le Prince de Monaco du 2 avril 1863, par ordonnance souveraine du 24 mars 1987, et par ordonnance Souveraine du 13 mars 2003 ;

sous les réserves, conditions et obligations imposées par le Cahier des Charges du 27 avril 1915, modifié par l'acte additionnel du 28 avril 1936, les accords des 6 janvier 1940 et 12 septembre 1950, et par le Cahier des Charges et ses trois conventions annexes du 17 mars 1987, approuvés le 24 mars 1987, modifiés par les avenants des 4 octobre 1994, 20 décembre 1996 et 12 septembre 2000, ainsi que par le Cahier des Charges et ses trois conventions annexes approuvés le 13 mars 2003, datés du 21 mars 2003, modifiés par l'avenant du 3 novembre 2006 et par tous actes et tous accords modifiant ou complétant les textes précités en vigueur à cette date ou qui seraient pris ou conclus ultérieurement.

Elle a en outre, pour objet, la gestion et la mise en valeur de tous les éléments composant l'actif social, tels qu'ils sont définis à l'article 6 et généralement toutes opérations civiles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet social.»

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 31 janvier 2008.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 27 mars 2008.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 2 avril 2008.

Monaco, le 4 avril 2008.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Georges BLOT
 Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco
 2, boulevard d'Italie – Monaco

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
 SUR LICITATION EN UN SEUL LOT**

**Le MERCREDI 23 AVRIL 2008 A 11 HEURES
 DU MATIN**

**Palais de Justice de Monaco, rue Colonel Bellando
 de Castro, audit Monaco**

1) En un seul lot, des portions ci-après désignées d'un immeuble dépendant de la copropriété «Palais Héraclès» sis 17, boulevard Albert 1^{er} à Monaco, composant le lot n° 3 de copropriété, référencé sous le n° B3 du règlement de copropriété modifié dudit immeuble, au 1^{er} étage du Bloc A, outre les parties communes y afférentes, comprenant trois pièces, un hall, coin toilettes, et water closet, d'une superficie d'environ 61 m² :

Mise à prix : Quatre cents vingt cinq mille trois cents trente trois euros (425.333 euros)

Il est ici précisé que cette vente est poursuivie à la requête de :

1) Monsieur André GARINO, expert comptable, agissant en qualité d'administrateur judiciaire de la succession Jean NOTARI, demeurant en cette qualité 2, rue de la Lùjernetta à Monaco, désigné par ordonnance de référé du 17 mai 1999, déchargé de sa mission d'administrateur provisoire de la succession Jean NOTARI, suivant jugement rendu par le Tribunal de Première Instance le 9 mai 2006;

2) Madame Jacqueline HANKI, veuve Jean NOTARI, sans profession, née le 26 juin 1913 à Alexandrie (Egypte), demeurant «Europa Résidence», place des Moulins à Monaco;

3) Madame Elisabeth NOTARI, épouse CROESI, sans profession, née le 3 novembre 1943 à Monaco, demeurant «Europa Résidence» place des Moulins à Monaco;

4) Madame Catherine NOTARI, divorcée LUBERT, retraitée, née le 12 janvier 1942 à Monaco, demeurant 6, avenue des Papalins à Monaco;

5) Monsieur Frédéric NOTARI, administrateur de sociétés, né le 22 juillet 1946 à Monaco, demeurant 12, boulevard Rainier III à Monaco;

A l'encontre de :

1) Madame Marie-Josée NOTARI, divorcée BILOTTI, retraitée, demeurant et domiciliée 17, boulevard du Larvotto à Monaco;

2) Madame Marie-Christine NOTARI, épouse TONET, sans profession, demeurant et domiciliée 17, boulevard du Larvotto à Monaco;

3) Madame Marie-Gabrielle NOTARI, épouse ZEMORI, médecin, demeurant 10, boulevard d'Italie à Monaco;

4) Madame Caroline NOTARI, étudiante, venant en représentation de son père Henri NOTARI, décédé à Monaco le 13 novembre 1994, demeurant 22, boulevard des Moulins à Monaco;

5) Monsieur Julien NOTARI, étudiant, venant en représentation de son père Henri NOTARI, décédé à Monaco le 13 novembre 1994, demeurant 22, boulevard des Moulins à Monaco;

6) Monsieur Nicolas NOTARI, informaticien, venant en représentation de son père Henri NOTARI, décédé à Monaco le 13 novembre 1994, demeurant 6, rue des Giroflées à Monaco et actuellement 3, rue Basse à Monaco-Ville;

7) La société anonyme monégasque dénommée «Héraclès Société Immobilière Monégasque», dont le siège social se trouve 17, boulevard Albert 1^{er} à Monaco, prise en la personne de Monsieur Jacques ORECCHIA, administrateur provisoire désigné par ordonnance de référé du 13 juin 2000, demeurant à qualité au 28, boulevard Princesse Charlotte à Monaco;

En suite d'un jugement définitif rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco le 17 janvier 2008 (R.2102) entre les parties sus-mentionnées;

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour les visites et autres renseignements, s'adresser à l'Etude de Maître Georges BLOT, Avocat Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco y demeurant 2, boulevard d'Italie MONACO (98000)

Tél : 97.97.33.33.

Signé : Maître Georges BLOT, Avocat Défenseur des poursuivants.

Monaco, le 4 mars 2008.

Etude de M^e Georges BLOT
Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco
2, boulevard d'Italie – Monaco

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR LICITATION EN QUATRE LOTS**

**Le MERCREDI 23 AVRIL 2008 A 11 HEURES
DU MATIN**

**Palais de Justice de Monaco, rue Colonel Bellando
de Castro, audit Monaco**

1) En un seul lot, des portions ci-après désignés d'un immeuble dépendant de la copropriété «Palais Héraclès» sis 17, boulevard Albert 1^{er} à Monaco, composant les lots n° 1 et 2, référencés sous les n° B1 et B2 du règlement de copropriété modifié dudit immeuble, au 1^{er} étage du Bloc A, outre les parties communes y afférentes, comprenant quatre bureaux, une pièce à usage de secrétariat, une pièce à usage de réception, une pièce servant au classement, un cabinet de toilette, d'une superficie d'environ 180 m² :

Mise à prix : Un million neuf cents mille euros (1.900.000 euros)

2) Le lot de copropriété n° 11 de l'immeuble «Shangri-La», sis à Monaco 11, boulevard Albert 1^{er}, comprenant un garage portant le numéro 11/3 situé au troisième sous-sol :

Mise à prix : Vingt mille euros (20.000 euros)

3) Le lot de copropriété n° 12 de l'immeuble «Shangri-La» sis à Monaco 11, boulevard Albert 1^{er}, comprenant un garage portant le numéro 12/3 situé au

troisième sous-sol :

Mise à prix : Vingt mille euros (20.000 euros)

4) Le lot de copropriété n° 128 de l'immeuble «Shangri-La» sis à Monaco 11, boulevard Albert 1^{er}, comprenant un garage portant le numéro 25/2 situé au deuxième sous-sol :

Mise à prix : Vingt mille euros (20.000 euros)

Ainsi que les parties communes y afférentes ;

Il est ici précisé que cette vente est poursuivie à la requête de :

1) En tant que de besoin : Monsieur André GARINO, expert comptable, agissant en qualité d'administrateur judiciaire de la succession Jean NOTARI, demeurant en cette qualité 2, rue de la Lùjerneta à Monaco, désigné par Ordonnance de référé du 17 mai 1999, déchargé de sa mission d'administrateur provisoire de la succession Jean NOTARI, suivant jugement rendu par le Tribunal de Première Instance le 9 mai 2006 ;

2) Madame Jacqueline HANKI, veuve Jean NOTARI, sans profession, née le 26 juin 1913 à Alexandrie (Egypte), demeurant « Europa Résidence », place des Moulins à Monaco ;

3) Madame Elisabeth NOTARI, épouse CROESI, sans profession, née le 3 novembre 1943 à Monaco, demeurant «Europa Résidence» place des Moulins à Monaco ;

4) Madame Catherine NOTARI, divorcée LUBERT, retraitée, née le 12 janvier 1942 à Monaco, demeurant 6, avenue des Papalins à Monaco ;

5) Monsieur Frédéric NOTARI, administrateur de sociétés, né le 22 juillet 1946 à Monaco, demeurant 12, boulevard Rainier III à Monaco ;

A l'encontre de :

1) Madame Marie-Josée NOTARI, divorcée BILOTTI, retraitée, demeurant et domiciliée 17, boulevard du Larvotto à Monaco ;

2) Madame Marie-Christine NOTARI, épouse TONET, sans profession, demeurant et domiciliée 17, boulevard du Larvotto à Monaco ;

3) Madame Marie-Gabrielle NOTARI, épouse ZEMORI, médecin, demeurant 10, boulevard d'Italie à Monaco;

4) Madame Caroline NOTARI, étudiante, venant en représentation de son père Henri NOTARI, décédé à Monaco le 13 novembre 1994, demeurant 22, boulevard des Moulins à Monaco;

5) Monsieur Julien NOTARI, étudiant, venant en représentation de son père Henri NOTARI, décédé à Monaco le 13 novembre 1994, demeurant 22, boulevard des Moulins à Monaco;

6) Monsieur Nicolas NOTARI, informaticien, venant en représentation de son père Henri NOTARI, décédé à Monaco le 13 novembre 1994, demeurant 6, rue des Giroflées à Monaco et actuellement 3, rue Basse à Monaco-Ville;

En suite d'un jugement définitif rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco le 17 janvier 2008 (R.2101) entre les parties sus-mentionnées;

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour les visites et autres renseignements, s'adresser à l'Etude de Maître Georges BLOT, Avocat Défenseur près la Cour d'Appel de Monaco y demeurant 2, boulevard d'Italie - MONACO (98000)

Tél : 97.97.33.33.

Signé : Maître Georges BLOT, Avocat Défenseur des poursuivants.

Monaco, le 4 avril 2008.

«MY SUSHI»

CONSTITUTION DE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant actes passés sous seing privé, en date du 27 novembre 2007 enregistré le 17 décembre 2007, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dénommée MY SUSHI, au capital social de 100.000 € divisé en 100 parts sociales de 1.000 € chacune, dont le siège social est au 2, rue des Orangers à Monaco.

La société a pour objet :

- Fabrication et dégustation sur place de sushis (méthode spécifique de découpe de poissons crus), avec vente de produits fins typiquement japonais, tels que pâtisseries ou assortiments de fruits, glaces industrielles fournis par ateliers agréés et boissons non alcoolisées avec vente à emporter et livraison à domicile, vente de vins et de saké doux.

- Et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales ou industrielles se rapportant directement à l'objet social ci-dessus ou susceptible d'en favoriser l'extension.

La durée de la société est fixée à 99 années à dater du jour de son immatriculation au Répertoire du Commerce et des Sociétés.

La société est gérée et administrée par M. Gianni ANGELINI, de nationalité italienne, né le 10 novembre 1973 à Blois (Blois et Cher), domicilié 3, rue Louis Aurégia à Monaco qui a la signature sociale et les pouvoirs tels que prévus aux statuts sociaux.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 28 mars 2008.

Monaco, le 4 avril 2008.

APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Première insertion

Aux termes d'un acte du 28 novembre 2007, contenant établissement des statuts de la société à responsabilité limitée MY SUSHI, Monsieur Gianni

ANGELINI demeurant à Monaco, 3, rue Louis Aureglia, a fait apport à ladite société du fonds de commerce qu'il exploite en nom propre à Monaco, 2, rue des Orangers, sous l'enseigne MY SUSHI.

Opposition, s'il y a lieu, à l'adresse du fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 avril 2008.

«BONPOINT MONACO»

CONSTITUTION DE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte passé sous seing privé, en date du 26 décembre 2007, enregistré le 27 décembre 2007, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dénommée BONPOINT MONACO, au capital social de 15.000 € divisé en 100 parts sociales de 150 € chacune, dont le siège social est au 7, rue de la Turbie à Monaco.

La société a pour objet :

- Exploitation d'un fonds de commerce de parfumerie, vente en gros et à l'exportation de parfums et de produits de parfumerie, manucure, ongles et beauté des pieds, vente de bijoux en or pour ongles et de tout produits ayant un lien direct avec l'activité précitée, vente de bijoux de fantaisie.

- Et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales ou industrielles se rapportant directement à l'objet social ci-dessus ou susceptible d'en favoriser l'extension.

La durée de la société est fixée à 99 années à dater du jour de son immatriculation au Répertoire du Commerce et des Sociétés.

La société est gérée et administrée par Monsieur Richard ALIBERT domicilié 15, rue d'Edimbourg à 75008 Paris qui a la signature sociale et les pouvoirs tels que prévus aux statuts sociaux.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 28 mars 2008.

Monaco, le 4 avril 2008.

S.A.R.L.«MARY RENT»

CONSTITUTION DE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte passé sous seing privé, en date à Monaco du 7 janvier 2008 enregistré à Monaco les 10 janvier et 26 mars 2008, folio 88R, case 5 a été constituée une Société à Responsabilité Limitée dénommée «MARY RENT», au capital de 15.000 euros, siège social à Monaco - 5, rue Malbousquet, ayant pour objet :

La location de courte durée de vingt-cinq véhicules sans chauffeur.

La location de longue durée de six véhicules sans chauffeur, exclusivement en faveur de résidents et/ou de structures installées en Principauté.

et généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus.

La durée de la société est de 99 années à compter de l'obtention des autorisations administratives.

La société est gérée et administrée par M. Patrick GUILHEM, domicilié à Monaco, 26, rue Emile de Loth, associé, avec les pouvoirs prévus aux statuts sociaux.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 31 mars 2008.

Monaco, le 4 avril 2008.

«S.A.R.L. VITALE»

CONSTITUTION DE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte sous seing privé en date du 3 janvier 2008, il été constitué une société a responsabilité limite dont les principales caractéristique sont le suivante :

Dénomination : VITALE S.A.R.L.

Objet : Importation – exportation de pierres précieuses et de bijoux en or et diamants et autres matériaux, ainsi que d'accessoires; vente de pierres précieuses, accessoires et de bijoux aux professionnels

et, généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus.

Durée : 99 années.

Siège : 27, avenue des Papalins, Monaco

Capital : 15.000 € divisé en 150 parts de 100 €

Gérance : Monsieur Alberto VITALE, demeurant à Monaco, 27, avenue des Papalins.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée, conformément à la loi, le 28 mars 2008.

Monaco, le 4 avril 2008.

S.A.R.L. «COLIBRI»

CONSTITUTION DE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 29 janvier 2008 enregistré à Monaco les 4 février 2008 et 27 mars 2008, folio 101 R, case 1, a été constituée une Société à Responsabilité Limitée dénommée « COLIBRI », au capital de 15.000 euros, siège social à Monaco 2, boulevard Rainier III, ayant pour objet :

Traitement de la relation client, marketing de fidélisation, relations publiques, et prestations de services s'y rapportant.

et, généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus.

La durée de la société est de 99 années à compter de l'obtention des autorisations administratives.

La société est gérée et administrée par Mme Hilde HANEUSE domiciliée à Monaco 2, boulevard Rainier III, associée, avec les pouvoirs prévus aux statuts sociaux.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 31 mars 2008.

Monaco, le 4 avril 2008.

S.A.R.L. COMPLIANCE COMPANY

CONSTITUTION DE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 juillet 2007 et modifié par un avenant en date du 28 septembre 2007, il a été constitué sous la raison sociale de SARL COMPLIANCE COMPANY, une société à responsabilité limitée ayant pour objet :

«Tant en Principauté de Monaco qu'à l'étranger : l'audit, l'analyse et l'assistance dans les domaines de la sécurité des systèmes d'information, et plus particulièrement de la sauvegarde, du stockage et de l'archivage.»

La durée de la société est de quatre-vingt dix-neuf années.

Son siège est fixé au 2, rue de la Madone à Monaco.

Le capital social, fixé à la somme de 20.000 euros, est divisé en 100 parts sociales de 200 euros chacune de valeur nominale, appartenant :

- Monsieur Enrique CREMADES HERRERO,

A concurrence de vingt cinq parts
sociales numérotées de un à vingt cinq 25 parts

- Monsieur Jean-Marc RIETSCH,

A concurrence de vingt cinq parts
sociales numérotées de vingt six
à cinquante 25 parts

- Monsieur Charles MULA,

A concurrence de vingt cinq parts
sociales numérotées de cinquante et une
à soixante quinze 25 parts

- Monsieur Jean-Philippe CLARET,

A concurrence de vingt cinq parts sociales
numérotées de soixante seize à cent 25 parts

Total égal au nombre de parts composant
le capital social : 200 parts

La société sera gérée et administrée par Monsieur Jean-Philippe CLARET, avec les pouvoirs tels que prévus aux statuts.

Une expédition dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 1^{er} avril 2008.

Monaco, le 4 avril 2008.

CONDOR SARL

CONSTITUTION DE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte sous seing privé en date du 21 décembre 2007, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : CONDOR

Objet : Toutes activités de relations publiques, promotion commerciale, de marketing et de communication destinées tant aux entreprises étrangères qu'aux personnes privées étrangères, à l'exclusion des prestations relevant de l'expertise comptable et de celles faisant l'objet d'une réglementation particulière.

Durée : 99 années.

Siège : 57, rue Grimaldi - Monaco.

Capital : 15.000 euros divisé en 15.000 parts de 1 euros

Gérance : Monsieur Mats EVERHED, demeurant à Monaco, 4, Terrasses de Fontvieille et Monsieur Michael TWIST, demeurant à Monaco, 18, Quai Jean-Charles Rey.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 31 mars 2008.

Monaco, le 4 avril 2008.

«S.C.S. ALBERTO VITALE & CIE»

Dénomination commerciale «MONACO BUSINESS INSTRUMENTS»

Société en Commandite Simple
au capital de 15.000 euros

Siège social : 20, avenue Des Fontvieille - Monaco

TRANSFORMATION EN SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'une délibération en date du 13 décembre 2007, l'assemblée générale des associés a

décidé la transformation de la société en commandite simple «S.C.S. ALBERTO VITALE & CIE» en société à responsabilité limitée dénommé «MONACO BUSINESS INSTRUMENTS S.A.R.L.», en abrégé «M.B.I. S.A.R.L.», sans modifier la personnalité morale qui demeure la même; elle a en outre adopté le texte des statuts de la société sous forme nouvelle de société à responsabilité limitée.

L'objet social de la société, sa durée, son siège social, son capital social demeurent inchangés. M. Alberto VITALE est désigné comme unique gérant.

Un original de l'acte précisé et des statuts de la S.A.R.L. «MONACO BUSINESS INSTRUMENTS», a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée, conformément à la loi, le 28 mars 2008.

Monaco, le 31 mars 2008.

«PAPAGEORGIOU ET MENEHINI»

Société en Nom Collectif
au capital de 20.000 euros

Siège social : 17, boulevard de Suisse - Monaco

TRANSFORMATION EN SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 20 février 2008 il a été procédé à la transformation de la Société en Nom Collectif dénommée «PAPAGEORGIOU ET MENEHINI» en Société à Responsabilité Limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Objet :

«La société a pour objet :

La commission, le courtage, la location et à titre accessoire l'achat, la vente, l'import, l'export, de tous

navires et bateaux neufs ou d'occasion ainsi que toutes pièces détachées y afférents, sans stockage sur place, à l'exclusion des activités réservées aux courtiers maritimes aux termes de l'article 0 512 - 4 du Code de la Mer et sous réserve de ne pas se prévaloir du titre protégé de courtier maritime conformément à l'article 0 512-3 dudit Code;

Toutes prestations de marketing : entretien et maintenance de navires et bateaux; transport de navires et bateaux exclusivement au moyen de bateau affrétés ou en qualité d'intermédiaire;

et, généralement toutes opérations mobilière ou immobilières se rattachant directement à l'objet social ci-dessus.»

Durée : 99 années à compter du 27 octobre 2006

Siège : demeure fixé 17, boulevard de Suisse à Monaco.

Dénomination : «ULYSSE S.A.R.L.»

Capital : 20.000 euros, divisé en 200 parts de 100 euros.

Gérants :

Monsieur Gary PAPAGEORGIOU.

Demeurant 7, avenue Saint Roman à Monaco,

Et

Monsieur Marco MENEHINI

Demeurant 17, avenue de l'Annonciade à Monaco

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 21 mars 2008.

Monaco, le 4 avril 2008.

S.C.S JENOT ET CIE

Société en Commandite Simple
au capital de 45.000 euros

Siège social : 42, quai Jean Charles Rey - Monaco

**TRANSFORMATION EN SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Aux termes d'une délibération en date du 18 février 2008, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé la transformation de la société en commandite simple dénommée «JENOT ET CIE» en société à responsabilité limitée dénommée «S.P.I. INTERNATIONAL», et ce, sans modifier la personnalité morale qui demeure la même : elle a, en outre, adopté le texte des statuts de la société sous sa forme nouvelle de société à responsabilité limitée.

L'objet de la société, sa durée, son siège social, son capital et les personnes autorisées à gérer et administrer la société demeurent inchangés.

Un exemplaire enregistré dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché, conformément à la loi, le 27 mars 2008.

Monaco, le 4 avril 2008.

**«S.C.S. DELPY-VALLAURIO
& Cie»**
**Dénomination commerciale
«MONACO BOATYARD
SERVICES»**

Société en Commandite Simple
au capital de 10.000 euros

Siège social : 26 bis, boulevard Princesse Charlotte - Monaco

**TRANSFORMATION EN SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE**

Aux termes d'une délibération en date du 3 mars 2008, l'assemblée générale des associés a décidé la

transformation de la société en commandite simple dénommée «S.C.S. DELPY-VALLAURIO et Cie» en société à responsabilité limitée dénommée «MONACO BOATYARD SERVICES», et ce, sans modifier la personnalité morale qui demeure la même; elle a en outre adopté le texte des statuts de la société sous sa forme nouvelle de société à responsabilité limitée.

L'objet de la société, sa durée, son siège social, son capital social et les personnes autorisées à gérer et administrer la société demeurent inchangés.

Un original de l'acte précité et des statuts de la Société à Responsabilité Limitée «MONACO BOATYARD SERVICES» a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 1^{er} avril 2008.

Monaco, le 4 avril 2008.

CACIO E PEPPE S.A.R.L

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros

Siège social : 32, quai Jean Charles Rey - Monaco

MODIFICATIONS AUX STATUTS

Aux termes d'un acte de cession de parts sociales en date du 17 mars 2008, enregistré à Monaco le 18 mars 2008, F°/Bd 121 v case 4, Monsieur David RANUCCI, associé gérant de la Société «CACIO E PEPPE S.A.R.L.» a cédé 5 parts sociales qu'il détenait dans le capital de ladite société à Monsieur Giovanni TONELLI, associé. Par suite, le capital social, toujours fixé à la somme de 15.000 (quinze mille) euro, divisé en 100 (cent) parts sociales de 150 (cent cinquante) euro chacune de valeur nominale est désormais réparti comme suit :

- à Monsieur David RANUCCI, à concurrence de 90 parts, numérotées de 1 à 79 et de 86 à 95;

- à Monsieur Giovanni TONELLI, à concurrence de 10 parts, numérotées 80 à 85 et de 96 à 100;

La raison sociale demeure «CACIO E PEPPE S.A.R.L.».

La Société reste gérée et administrée M. David RANUCCI avec les pouvoirs tels que définis aux statuts.

Il n'est apporté aucune modification au pacte social.

Un exemplaire dudit acte, a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 27 mars 2008.

Monaco, le 4 avril 2008.

S.A.R.L. MOS-FINREP

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 35, avenue des Papalins – Monaco

MODIFICATION AUX STATUTS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 3 mars 2008, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la société pour le porter de 15.000 euros à 150.000 euros et de modifier en conséquence les articles 6 et 7-I des statuts.

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 31 mars 2008.

Monaco, le 4 avril 2008.

SCS TORRE & CIE

Société en Commandite Simple

au capital de 30.000 euros

Siège social : «Palais de la Scala» 1, avenue Henry Dunant – Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire le 29 février 2008, les associés ont décidé de transférer le siège social «Palais de la Scala» 1, avenue Henry Dunant à Monaco au 20, avenue de Fontvieille – Monaco.

Un exemplaire du procès verbal a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 20 mars 2008.

Monaco, le 4 avril 2008.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES
VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 27 mars 2008
Azur Sécurité - Part C	18.10.1988	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	7.367,71 EUR
Azur Sécurité - Part D	18.10.1988	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	5.392,32 EUR
Monaco valeurs	30.01.1989	Somoval S.A.M.	Société Générale	381,93 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	19.299,53 USD
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	270,38 EUR
Monaco Plus-Value	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	1.722,41 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.584,94 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.026,14 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.693,80 EUR
J. Safra Court Terme	27.02.1996	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	1.037,95 EUR
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 15	27.02.1996	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	2.032,29 EUR
Capital Obligations Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	3.823,62 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.043,21 EUR
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 30	30.10.1997	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	2.992,58 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.296,53 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.207,04 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.203,09 EUR
Monaction International	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	846,25 USD
Monaco Euro Actions	30.07.1998	Somoval S.A.M.	Société Générale	1.612,22 EUR
J. Safra Monaco Actions	25.09.1998	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	3.467,38 EUR
CFM Court Terme Dollar	31.05.1999	B.P.G.M.	C.F.M.	1.305,57 USD
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 50	29.06.1999	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	2.561,08 EUR
J. Safra Trésorerie Plus	15.12.1999	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	1.197,46 EUR
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestion FCP	C.F.M.	1.080,40 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestion FCP	C.F.M.	1.139,98 EUR
Capital Obligations Internationales	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.646,55 USD
Capital Croissance Internationale	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.170,17 USD
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.006,65 EUR
Capital Long terme	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.182,93 EUR
Monaco Globe Spécialisation	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	1.497,45 EUR
Compartiment Monaco Santé	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	370,80 USD
Compartiment Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	578,07 USD
Compartiment Sport Bond Fund	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	
Compartiment Monaco GF Bonds EURO	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.025,29 EUR
Compartiment Monaco GF Bonds US DOLLAR	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.114,60 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	11.246,21 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestion FCP	C.F.M.	1.128,71 EUR
Monaco Trésorerie	03.08.2005	C.M.G.	C.M.B.	2.722,87 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.441,59 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.000,77 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	956,43 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.407,82 USD
Monaco Total Return Euro	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	956,57 EUR
Monaco Total Return USD	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	967,25 USD

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au
Monaco Environnement Développement durable	06.12.2002	Monaco Gestion FCP.	C.F.M.	EUR
CFM Environnement Développement durable	14.01.2003	Monaco Gestion FCP.	C.F.M.	EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 1 ^{er} avril 2008
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.677,79 EUR
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	17.12.2001	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	468,81 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 31 janvier 2008
Monaco Court Terme Alternatif	07.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	10.216,92 EUR

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809